

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2023

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- INSTALLATION DE MME LAURENCE CALDONAZZO EN REMPLACEMENT DE M. BRUNO SERRE, EN QUALITE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANTE

C- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

D- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

E- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1 : Décision Modificative 2023/01

N° 2 : Approbation du Budget Primitif 2023 de l'Office du Tourisme

N° 3 : Village d'Entreprises - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2022

N° 4 : ZAC de la Sablière - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2022

N° 5 : ZAC de la Sablière - Avenant n° 4 à la Convention Publique d'Aménagement

N° 6 : ZAC de la Sablière - Avenant n° 7 à la convention d'avance temporaire de trésorerie

N° 7 : ZAC du Puy d'Esban - Garantie d'emprunt

MARCHES

N° 8 : Création d'un groupement d'autorités concédantes et principe de recours à une concession pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

N° 9 : Modalités de consultation et d'attribution des accords-cadres à marchés subséquents pour les travaux sur les réseaux d'eaux potables, d'eaux usées et d'eaux pluviales

N° 10 : Avenant n° 1 au marché n° 20/013 relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie et de ses réseaux de transfert - Lot 1 : station

N° 11 : Avenant n° 3 au marché de travaux n° 2020/020 - Lot 3 : aménagement du parkway et de la rue Jean Moulin - Pôle d'Échange Intermodal d'Aurillac

N° 12 : Avenant n° 2 au marché n° 20/071 relatif à l'assurance des prestations statutaires des personnels de la CABA - Modification du nom du titulaire

N° 13 : Avenant n° 3 au marché n° 20/105 relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie et de ses réseaux de transfert (Lot 2 - réseaux de transfert) portant sur la modification des répartitions financières entre les co-traitants

N° 14 : Participation au groupement de commandes pour la sélection d'un courtier d'assurances et d'un assureur en charge de la responsabilité civile exploitation et atteintes à l'environnement pour l'aéroport d'Aurillac

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 15 : Convention de partenariat entre la SPL Aurillac Développement et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'organisation du Festival Aurillac en Scène 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 16 : Réactualisation du projet d'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Marmiers

N° 17 : Programmation 2023 du Contrat de Ville 2015/2023 du Bassin d'Aurillac

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 18 : Organisation de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) au travers d'une entente sur le sous-bassin versant du Goul, de la Bromme et du Siniq

ENVIRONNEMENT

N° 19 : Contractualisation entre la CABA et l'éco-organisme CYCLEVIA pour la prise en charge des huiles de vidange usagées

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 20 : Convention de mise à disposition du stade Jean Alric au profit de la SASP SACA

TRANSPORTS

N° 21 : Avis sur la proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de création d'un Bassin de Mobilité à l'échelle du Département du Cantal

N° 22 : Reconduction d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue à Aurillac

N° 23 : Délégation au Président pour négocier et signer un contrat SGHA avec la Compagnie délégataire de la ligne aérienne Aurillac

URBANISME ET HABITAT

N° 24 : PLUi-H : Approbation de la modification n° 1

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/Eq4AW2hGa6plgicYphIELnsBYFpkYkqEN2VuliAC_EV6Bw?e=38UFtD

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 25 : PLUi-H : Approbation de la modification simplifiée n° 1

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/Ev16YX69RL1Pnwg3ZHL6sAoBD66-glR3Ro_nRX_KSRVvCw?e=sMcH7W

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 26 : PLUi-H : Approbation de la révision allégée n° 1 pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère pour le refuge du Montal

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/EihraAFViPBckCCuAS0XGMMB2u3M6NBj1D7A1bYIWvcVQ?e=XBNfRy>

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 27 : PLUi-H : Approbation de la révision allégée n° 2 pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage des Granges

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/Esrn6gpQ5vVNqlcbMvcs8ssBvYAKiS2q7wXBEXG3ITP75q?e=LMwp6S>

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 28 : PLUi-H : Approbation de la révision allégée n° 4 pour la création d'un STECAL sur la Commune de Carlat pour l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au lieu-dit "Le Dat Soubeyrol"

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/EnirRcwpy5RMnKocHHvQNr4BuLaJj8JxXJc5pRj4iEkLVw?e=HUWjJp>

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 29 : PLUi-H : Approbation de la révision allégée n° 6 pour la suppression d'une partie d'un espace boisé classé sur la Commune de Lacapelle-Viescamp pour permettre la réalisation d'un sentier autour du lac

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/EvZPmYn3Qj5Fij3fana1mDQBmljVVQNATHFjJKL5kCF3g?e=JZMu2w>

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 30 : PLUi-H : Approbation de la révision allégée n° 7 pour la création d'un STECAL sur la Commune d'Ytrac pour prendre en compte le centre d'allotement du Pontet

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/EkxRDEfstFvhZ1Gn4hGA0BTZpoz9zB3jPzvZ34s151tQ?e=Z2mYNf>

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 31 : PLUi-H : Approbation de la révision allégée n° 8 pour la modification du zonage de la parcelle BS88 sur la Commune d'Ytrac (transformation de la zone Ap en zone A) afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole

Conformément aux dispositions de notre règlement intérieur et notamment son article 5, le dossier complet (soit l'ensemble de ses pièces et annexes), est disponible via le lien suivant :

<https://cabaurillac.sharepoint.com/:f:/s/Drive-CABA/EgGaHroh-B1KpHTVrYflcFABL8cJ6tWEkEShk3kd2Wwaoq?e=OoLe1c>

Il peut également être consulté au format « papier » auprès du service de l'Urbanisme.

N° 32 : Approbation du projet de modification n° 2 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable d'Aurillac

N° 33 : Dématérialisation des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) - Validation de la convention de numérisation

ADMINISTRATION GENERALE

N° 34 : Présentation du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au titre de l'année 2022

N° 35 : Désignation des représentants de la CABA dans divers organismes extérieurs - Complément concernant l'Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la Valorisation des Déchets (ARCIVADE)

N° 36 : Désignation de représentants de la CABA au sein du CEREMA

N° 37 : Désignation d'un représentant suppléant de la CABA au Conseil d'Administration du Collège La Ponétie, suite à la démission de Madame Christelle CHASTEL

N° 38 : Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap, suite à la démission de Madame Christelle CHASTEL

N° 39 : Emplois de "Collaborateurs de Cabinet" - Adaptation des contrats

N° 40 : Chargé(e) de projet "Mobilité" - Renouvellement

N° 41 : Chargé(e) de projet "Petites Villes de Demain" - Modification de la rémunération

N° 42 : Chargé(e) de mission "Projeteur" - Création de deux postes

N° 43 : Chargé(e) de mission "Responsable d'exploitation de la station de Souleyrie" - Création de poste

N° 44 : Chargé(e) de mission "Opérateur(trice) qualifié(e) de la station d'épuration complexe Electro-automaticien(ne)" - Création de poste

N° 45 : Chargé(e) de mission "Opérateur(trice) qualifié(e) process de la station d'épuration complexe" - Création de poste

N° 46 : Chargé(e) de mission "Agent(e) maintenance et gestion parc du SI" - Création de poste

N° 47 : Chargé(e) de mission " Assistant(e) en Communication" - Création de poste

N° 48 : Tableau des effectifs - Juin 2023

GROUPE B

FINANCES

N° 49 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices budgétaires 2017 et suivants de la CABA - Budget Annexe de l'Aéroport

N° 50 : ZAC du Puy d'Esban - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2022

N° 51 : Financement du projet ARTOPIA porté par l'Association 10^{ème} Art

MARCHES

N° 52 : Modalités de consultation et d'attribution de l'accord-cadre pour l'acquisition de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 53 : Approbation des conventions et de la stratégie "Petites Villes de Demain"

TOURISME

N° 54 : Candidature du territoire de la CABA à la labellisation "Pays d'Art et d'Histoire"

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 55 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement - Année 2022

ENVIRONNEMENT

N° 56 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2022

TRANSPORTS

N° 57 : Convention de partenariat entre la CABA et l'AFAPCA

ADMINISTRATION GENERALE

N° 58 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Clermont-Ferrand Massif Central 2028 pour l'année 2023

F- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

E- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous débutions ce Conseil Communautaire. Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Julien VIDALINC

Jamal BELAIDI : présent à partir de 20 h 40

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Christophe PESTRINAUX

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : présente jusqu'à la délibération n° 53

Michel COSNIER : présent
 Philippe COUDERC : présent
 Alain COUDON : présent
 Thierry CRUEGHE : absent, représenté par Jean-Louis VIDAL
 Charly DELAMAIDE : absent, représenté par Pierre MATHONIER
 Stéphanie DELORME : absente
 Géraud DELPUECH : présent
 Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT
 Jean-Luc DONEYS : présent
 Louis ESTEVES : présent
 Philippe FABRE : absent, représenté par Philippe MAURS
 Dominique FABREGUES : présent
 Jean-Michel FAUBLADIER : présent
 Claudine FLEY : absente, représentée par Philippe COUDERC
 Daniel FLORY : présent
 Stéphane FRÉCHOU : présent
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : absente, représentée par Jean-François RODIER
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent à partir de la délibération n° 49
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : absente, représentée par Christian POULHES
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : absent, représenté par Gérard PRADAL
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente, représentée par Isabelle LANTUÉJOUL
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : absent, représenté par Bernard BERTHELIER
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : absente, représentée par Valérie RUEDA.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Sébastien PRAT.

INSTALLATION DE Mme LAURENCE CALDONAZZO EN REMPLACEMENT DE M. BRUNO SERRE, EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANTE

Nous devons installer Mme Laurence CALDONAZZO en remplacement de M. Bruno SERRE pour la Commune de CARLAT. Elle n'est pas là, mais ce sera la suppléante du Maire de Carlat.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de Mme Laurence CALDONAZZO en remplacement de M. Bruno SERRE, en qualité de Conseillère Communautaire Suppléante.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire ?
Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je dois aborder un certain nombre de points de communication en amont de ce Conseil.

C'est le dernier Conseil Communautaire de M. Serge DESTANNES qui, pendant de nombreuses années, a été notre DGS. Il avait commencé bien plus tôt à occuper un poste à la CABA en tant que Directeur des Finances, puis DGA. Mais, depuis 2014, il était DGS. Il quitte ses fonctions, il fait valoir ses droits à la retraite, à compter du 30 juin, c'est-à-dire demain. Nous avons eu plusieurs moments très sympathiques où nous avons arrosé le départ de Serge. En tout cas, savourez ce dernier Conseil Communautaire, Serge.

M. DESTANNES, DGS.- Comme tous les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous annonce le recrutement de David PERRIER, qui est encore DGS de la Communauté de Communes d'Éguzon-Argenton Vallée de la Creuse, dans le département de l'Indre. Il était DGS d'une Communauté de Communes de 20 000 habitants. Il prendra ses fonctions à la CABA le 1^{er} septembre. Il sera donc DGS, mais aussi Directeur de l'Aéroport ; ce que faisait Serge DESTANNES de façon très efficace, et qu'il va poursuivre temporairement puisque l'Aéroport doit avoir un dirigeant responsable et il a accepté gentiment de poursuivre sa collaboration dans ce cadre-là -temporairement puisque son objectif c'est bien de quitter le plus rapidement possible ces fonctions-là aussi-.

Il y a un temps de formation prévu pour M. PERRIER car les fonctions attachées à la direction de l'Aéroport sont particulières en termes de responsabilité. En l'occurrence, la formation va s'étaler au moins sur deux mois de plus après sa venue. Il y a donc des formations et un ensemble de protocoles qu'il faut respecter. Serge, tu n'es donc pas encore tout à fait parti.

Sur l'agenda communautaire, je rappelle que le 19 juin dernier, nous avons inauguré la station de traitement des eaux usées de Mandailles-Saint-Julien. C'était un moment très intéressant puisque c'est une nouvelle station qui fonctionne par filtre planté de roseaux, située quelques mètres plus haut par rapport à l'ancienne station d'épuration. Cette STEP est calibrée pour 240 habitants. Nous en avons profité pour refaire un certain nombre de mètres linéaires de réseau pour connecter le hameau de Larmandie dans ce cadre-là. C'était un

chantier qui représentait 550 000 € hors taxes, qui a bénéficié de crédits DETR et de l'Agence de l'Eau, donc de financements complémentaires pour alléger notre facture.

Deuxième point de l'agenda que je souhaite porter à votre connaissance : demain, il y aura le premier soir d'Aurillac en Scène. Je pensais que Charly DELAMAIDE serait là pour nous faire le point. En tout cas, selon les derniers chiffres que j'avais et j'espérais que Charly puisse les préciser, il y a 15 jours, nous étions à 6 000 spectateurs en termes de billetterie. L'objectif était à 8 000. Je crois que, depuis deux semaines, les ventes de billets se sont accélérées. Je pense donc que nous allons atteindre le point d'équilibre visé. Les conditions météorologiques seront bonnes demain, elles seront peut-être un peu plus compliquées samedi, mais cela devrait être des pluies plutôt faibles et cela peut changer et s'améliorer. Les deux têtes d'affiche, ce sont Angèle et M. Je crois qu'il y a eu un certain nombre de places distribuées pour les Élus(es) Communautaires. Je ne sais pas si vous en avez eu ou pas. En tout cas, il y avait l'intention de mettre l'une des loges à disposition des Élus(es). C'est chose faite. Et puis, si vous avez retiré vos billets, vous irez aux concerts. Sinon, vous avez peut-être vos propres billets par ailleurs.

Il y aura l'inauguration du Camping de l'Ombrade lundi prochain, le 3 juillet, à 19 h 30. Nous allons inaugurer le Camping de l'Ombrade. C'est un camping qui a fait l'objet de deux ans de travaux avec plusieurs objectifs qui étaient poursuivis.

D'abord, a été aménagée une aire de camping-cars. Je regarde Maryline parce que c'est son secteur. Je crois qu'elle est mise en fonction à la satisfaction de tout le monde. Ce sont 20 emplacements. Elle est ouverte toute l'année. A ce jour, les retours sont très bons puisque cela correspond bien à ce que souhaitent les camping-caristes.

Mme MONTEILLET.- L'aire est située dans un environnement calme et est bien aménagée.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, elle est très bien aménagée. Merci, Maryline. Nous aurons l'occasion de le voir lundi prochain à 19 h 30.

Il y a aussi 6 petits chalets qui ont été installés, qui sont de l'habitat léger de loisirs. C'est une offre complémentaire.

Et puis, bien sûr, il y a des emplacements pour le camping classique.

Voilà ce que je peux dire là-dessus.

Nous allons avoir la signature du Contrat de Progrès Territorial. C'est un document important. Nous l'avons déjà traité au précédent Conseil Communautaire. Il comporte un ensemble de fiches-actions particulièrement bien financées par l'Agence de l'Eau. A l'occasion de cette signature vendredi 8 septembre à 15 h au Puech des Ouilhes, il y aura Cère Amont et Cère Aval, il y aura donc la double signature de ce Contrat de Progrès Territorial, et nous aurons le plaisir d'accueillir le Directeur de l'Agence de l'Eau, M. CHOISY, qui nous honore de sa présence, mais qui reconnaît aussi la qualité de ce travail essentiel pour le grand cycle de l'eau, au sens large, et qui, par sa présence, souligne l'intérêt porté à ce contrat qui traite de beaucoup de sujets, et particulièrement les berges, les STEP, bref tout ce qui fait que le cycle de l'eau peut avoir une qualité satisfaisante avec des travaux qui restent importants, en sachant que le navire amiral, c'était quand même la STEP de Souleyrie.

Sur la ligne aérienne, deuxième point que je souhaite évoquer en complément de l'agenda, l'OSP pour la période 2023-2027, sous l'égide du Département, a été attribuée à la Compagnie CHALAIR qui exploite la ligne depuis le 1^{er} juin. Un accord financier a été élaboré pour fixer les conditions dans lesquelles les différents partenaires vont se répartir le déficit d'exploitation de la ligne aérienne, sachant que l'hypothèse retenue c'étaient trois rotations par jour avec deux délestages dans la semaine, et le déficit serait d'environ 22 M€. Nous aurons l'occasion, tout à l'heure, de lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui constate que les lignes d'aménagement du territoire sont strictement et totalement déficitaires et nécessitent des cofinancements de tous les partenaires.

Les participations, telles qu'elles ont été annoncées, seraient pour les 4 ans, les suivantes :

- Participation de la Région : 1,9 M€
- Participation de l'État : 10,21 M€
- Participation de la CCI : 600 000 €
- Participation du Département : environ 5 M€
- Participation de la CABA : 4,3 M€ pour la période 2023-2027. C'est ce dont nous étions convenus en Bureau Communautaire.

Sachant qu'à ce jour, il est fait une estimation sur la base de ce que je vous ai dit, à savoir trois rotations par jour du lundi au vendredi, mais probablement qu'il y aura un ou deux délestages. Sachant qu'un délestage par an, c'est à peu près 300 000 € de charges variables, nous allons rester à parité certainement avec le Département au final.

S'agissant du contrat qui lie les installations de la CABA avec la Société CHALAIR, ce contrat d'assistance en escale dit « contrat SGHA » va être mis en place (une délibération est proposée ce soir à ce titre). Les évolutions par rapport au précédent contrat que nous avons avec Air France Amelia, ce sont les prestations d'enregistrement et de gestion des passagers qui sont réalisées avec un logiciel spécifique, il a donc fallu mettre en place ce logiciel d'exploitation, et les problématiques du catering (approvisionnement des boissons et des gâteaux qui doivent être mis dans l'avion) qui a été mis à la charge de l'Aéroport d'Aurillac. Ce fameux catering a déclenché un mouvement social sur l'Aéroport il y a deux semaines, où les pompiers ont exprimé leur mécontentement en faisant grève. Le catering, cela a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, mais ils avaient des revendications salariales, ils souhaitent qu'on renforce leur équipe et surtout qu'on améliore leurs conditions de travail. Il y a eu de larges négociations menées à la fois par Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUÉJOUL et moi-même, et nous avons trouvé un accord. Ils ont donc arrêté le mouvement de grève. Sachant que, concrètement, il va falloir réécrire les fiches de postes pour intégrer les différentes tâches qu'ils faisaient déjà, mais nous allons les formaliser dans les fiches de postes, et les déclinaisons que nous allons faire des différentes mesures dont nous sommes convenus avec eux vont aussi concerner le personnel d'escale et les agents AFIS. Nous allons devoir réécrire toutes ces procédures avec un responsable d'exploitation qui nous accompagnera dans la rédaction puisqu'il faut bien connaître ce métier pour en parler.

Troisième point : le Festival Éclat. Comme vous le savez, le Festival Éclat aura lieu, cette année, du 23 au 26 août.

Pour la CABA, c'est surtout ou essentiellement le transport qui est fortement mobilisé dans ce cadre-là. C'est le premier Festival Éclat où le PEI sera pleinement en fonction. Cela nous a donc amenés à réinterroger les déplacements et à suggérer une organisation un peu différente des parkings mis à disposition des visiteurs de ce festival. Il y aura toujours l'aire événementielle qui sera le parking gratuit couplé à une navette avec un rythme permettant de partir de l'aire événementielle pour rejoindre le centre ville. Cette navette partira toutes les 30 minutes, de 10 h à 2 h du matin. Cela permettra que ce parking gratuit puisse continuer à fonctionner.

Par contre, sur le parking du PEI ainsi qu'au niveau du parking du Prisme et de la place du 8 Mai, ce sera payant. Pour 24 heures, ce sera 5 €. Là aussi, il y aura une navette, mais toutes les 10 minutes, de 10 h à 2 h du matin.

La ligne G sera renforcée pour desservir le camping de Saint-Simon de 10 h à 1 h 15.

Le camping de la Ponétie sera toujours desservi par une navette dédiée, qui partira toutes les 30 minutes, de 10 h à 4 h du matin.

Les lignes 2, 3 et 4 seront prolongées en soirée, de 19 h 30 à minuit et demi.

C'est donc une réorganisation du transport, mais cela correspond globalement à ce que nous faisons les années précédentes, si ce n'est que nous avons maintenant en plus le PEI, donc avec un parking payant, mais qui est de proximité, et il y aura toujours l'aire événementielle qui, elle, est gratuite.

Sur l'organisation de la collecte des déchets, là, il y a eu un gros travail de fait avec des

propositions en cours qui vont nous amener à modifier les interventions et la répartition des collectes. Ce travail a été fait par les services techniques de la CABA qui ont analysé les parcours et les fonctionnements des tournées, que ce soit en secteur urbain comme en secteur périurbain. Pendant six mois, cette analyse a été réalisée avec les temps de passage et les horaires de passage, avec un certain nombre de dysfonctionnements qui ont été exprimés et qui ont permis de faire des propositions qui vont être appliquées, nous l'espérons, au 1^{er} septembre.

Le fait de disposer de colonnes aériennes, de colonnes semi-enterrées ou de colonnes enterrées, c'est pour permettre de réduire le nombre de bacs, les bacs jaunes et les bacs marron. Il s'agit aussi de réduire, avec les nouvelles consignes de tri, le volume d'OMR puisque vous savez que la TGAP s'applique sur les OMR. Nous avons donc quand même là un enjeu essentiel pour contenir les coûts de fonctionnement de la collecte, nous devons avoir le moins possible de tonnage lié aux OMR. Par contre, le tri est à privilégier.

La première étape de ce fonctionnement, c'est une refonte des tournées avec le regroupement des bacs, et cela dès le mois de septembre.

Les nouveaux trajets vont permettre d'augmenter la fréquence notamment sur la ville d'Aurillac et la ville d'Arpajon puisque, là-dessus, il y aura deux tournées de tri et trois tournées d'OMR.

Ces tournées ont été établies par un bureau d'études avec la DGST et elles ont été testées en conditions réelles avec horaires et personnel, avec le camion que nous avons le moins efficace. Cela veut dire que les conditions ont été testées dans les conditions les plus défavorables. Cela signifie que nous aurons une marge de sécurité sur ces propositions.

Ces nouvelles méthodes vont permettre d'organiser ces tournées de façon plus efficace.

L'objectif à terme, c'est une diminution du nombre de bennes à ordures, sans qu'elles ne disparaissent totalement puisqu'il y aura aussi la redevance spéciale pour les professionnels et puis la Communauté de Communes de Cère et Goul qui fait l'objet de collectes. Il y aura donc toujours des bennes, mais l'objectif c'est bien d'avoir les tournées les plus fluides avec des endroits de regroupement où les colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées seront judicieusement placées, et là nous travaillons en concertation étroite avec les communes et particulièrement les maires de ces communes puisque ce sont eux qui négocient avec M. BRULFERT ces emplacements.

Il y a eu une réunion publique à Lacapelle-Viescamp qui fait partie des communes-tests de cette nouvelle organisation. Cette réunion s'est très bien passée, je pense que tout le monde le confirmera, que ce soit Mme le Maire de Lacapelle-Viescamp comme Stéphane FRÉCHOU. En tout cas, il y avait 50 personnes qui participaient à la réunion, si j'ai bien compris. Cela intéresse donc nos concitoyens. Les questions étaient pertinentes, le débat a pu se situer à un bon niveau, et je pense que cela augure bien de ce que nous souhaitons mener sur l'ensemble du territoire avec un impact le moins susceptible d'être en contradiction avec les intuitions premières que nous avons ; cela devrait permettre de réduire l'impact au minimum pour que tous les habitants puissent s'approprier ces mesures et puissent participer de façon active à cette collecte de déchets.

Autre point important pour notre Agglomération, c'est le programme « Petites Villes de Demain ». Il y a une délibération sur ce sujet que Christian POULHES nous présentera au cours de ce Conseil Communautaire.

C'est un aboutissement de deux ans de travail avec 7 communes qui sont labellisées « Petites Villes de Demain ». C'est un gros travail de réflexion et de concertation qui a été mené avec l'élaboration d'un plan stratégique pour chaque commune, de façon à devenir le pôle relais tel qu'il est identifié dans notre PLU et a fortiori dans le SCoT. Les communes vont présenter tout à l'heure leur projet de réalisations. Le but, c'est de renforcer le rôle de centralité que portent ces communes en termes d'équité territoriale. Ces pôles relais bénéficient à d'autres communes autour qui vont s'inscrire totalement dans la démarche puisque l'idée, c'est le développement global de notre territoire sans qu'il n'y ait l'opposition urbain/rural ou communes relais/communes rurales.

C'est un travail de tous les jours qui nécessite justement cette réflexion stratégique qui est

menée dans le cadre de Petites Villes de Demain. La signature devrait avoir lieu le 13 juillet à 16 heures, et c'est Isabelle LANTUÉJOUL qui représentera le Conseil Départemental.

Autre délibération importante, plus porteuse de sens à ce stade, et qui rentre totalement dans le Projet de Territoire qui sert de guide directeur à notre intervention, c'est la démarche « Pays d'art et d'histoire ». C'est Magali MAUREL qui nous présentera cette délibération. L'idée, c'est de construire à l'échelle de notre territoire une réflexion sur le patrimoine culturel et artistique que nous avons sur toutes nos communes pour que ce bassin de vie soit attractif autant pour les habitants que pour les touristes. Nous avons souhaité candidater à ce label. C'est un label qui dépend du Ministère de la Culture. C'est un label que l'on obtient au bout de trois ou quatre ans de démarche. Nous commençons la démarche. C'est un travail qui va être mené conjointement avec vos communes. Une première étape a été lancée puisqu'il y a un site participatif où l'on peut signaler les éléments remarquables du patrimoine de nos communes. Peut-être que tu feras un point sur la participation sur le site. Mais, en tout cas, cette démarche est initiée et je pense qu'elle est très pertinente à l'échelle de notre territoire. Nous allons donc poursuivre activement la démarche parce que l'intérêt d'avoir ce label, c'est que c'est un gage de qualité dans tout ce que nous voulons valoriser. Je m'aperçois que c'était urgent pour notre territoire parce que chaque commune a des éléments remarquables, et cette mise en cohérence de tous les éléments, c'est le projet de ce label ramené à l'échelle de notre territoire.

Enfin, dans les délibérations, il y a des délibérations importantes qui sont en groupe A, mais qui, elles aussi, sont l'aboutissement de plusieurs années, au moins deux ans, de travail ; ce sont celles relatives aux diverses modifications et révisions du PLUi-H. Tout cet ensemble de documents nécessite un long travail de concertation avec des règles très strictes. L'aboutissement de ce soir, ce sont ces délibérations qui, certes, sont en groupe A, mais qui ont été, pendant deux ans, soumises à enquête publique, soumises aussi à l'avis des personnes publiques associées et de la MRAe qui nous a imposé un certain nombre de contraintes supplémentaires. Ce qui constitue normalement des procédures simplifiées, en fait, dure deux ans. Il faut que nous en soyons bien conscients. Alain, si tu veux dire quelque chose, je te laisse la parole.

M. COUDON.- Je voudrais juste rajouter un petit mot par rapport à une modification qui concerne la Commune d'Arpajon et qui porte sur l'Établissement Teil. Vous l'aviez dans les documents lorsque cela a été présenté en Bureau, en commission intercommunale des maires, mais il y a eu peu voire pas d'explications, tout simplement parce que nous n'avions pas encore l'avis du commissaire enquêteur. C'était le 19 lorsque nous nous sommes réunis, et nous avons reçu le 20 au matin l'avis favorable du commissaire enquêteur. La modification qui concerne l'Établissement Teil d'Arpajon pour un réaménagement de leurs locaux et une extension de leurs locaux est validée par le commissaire enquêteur. Je voulais donc vous dire que c'était acté avec l'ensemble des autres révisions et modifications.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'étaient les propos liminaires que je souhaitais porter à votre connaissance. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais soumettre au vote les délibérations du groupe A. Y a-t-il des demandes d'information par rapport aux délibérations qui sont en groupe A ? Je rappelle que la décision de classer les délibérations en groupe A ou en groupe B est prise en Bureau Communautaire par l'exécutif et les 25 maires.

Mme GINEZ.- Nous pouvons peut-être lister les délibérations inscrites en groupe A.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Je les énumère.

Mme LACHAIZE.- C'est surtout parce que, nous, nous ne savons pas ce que vous avez mis

en A ou en B. Nous n'avons aucune information.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que vous avez reçu les documents avec la liste A et la liste B. Cette liste A, vous l'avez reçue, Sylvie.

Je vais les lister, les délibérations inscrites en liste A. Nous avons :

En finances

- La délibération n° 1 : une décision modificative, mais très légère. Nous avons donc souhaité la mettre en groupe A ;
- La délibération n° 2 : l'approbation du budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme ;
- La délibération n° 3 : l'approbation du CRAC pour l'exercice 2022 du Village d'Entreprises ;
- La délibération n° 4 : l'approbation du CRAC pour l'exercice 2022 de la ZAC de la Sablière ;
- La délibération n° 5 : un avenant n° 4 à la CPA sur la ZAC de la Sablière ;
- La délibération n° 6 : un avenant n° 7 à la convention d'avance temporaire de trésorerie sur la ZAC de la Sablière ;
- La délibération n° 7 : une garantie d'emprunt pour la ZAC du Puy d'Esban.

Sur les marchés :

- La délibération n° 8 : la création d'un groupement d'autorités concédantes et le principe de recours à une concession pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires ;
- La délibération n° 9 : les modalités de consultation et d'attribution des accords-cadres à marchés subséquents pour les travaux de réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- La délibération n° 10 : un avenant n° 1 au marché n° 20/013 relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie et de ses réseaux de transfert (Lot 1 : station) ;
- La délibération n° 11 : un avenant n° 3 au marché de travaux n° 2020/020 – Lot 3 : aménagement du parkway et de la rue Jean Moulin pour le Pôle d'Échange Intermodal ;
- La délibération n° 12 : un avenant n° 2 au marché n° 20/071 relatif à l'assurance des prestations statutaires des personnels de la CABA pour une modification du nom du titulaire ;
- La délibération n° 13 : un avenant n° 3 au marché n° 20/105 relatif à l'extension et à la mise aux normes de la station de Souleyrie et de ses réseaux de transfert (Lot 2 – réseaux de transfert) portant sur la modification des répartitions financières entre les co-traitants ;
- La délibération n° 14 : la participation au groupement de commandes pour la sélection d'un courtier d'assurances et d'un assureur en charge de la responsabilité civile exploitation et atteintes à l'environnement pour l'aéroport d'Aurillac-Tronquières.

Au titre du développement économique :

- La délibération n° 15 : une convention de partenariat entre la SPL Aurillac Développement et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'organisation du Festival Aurillac en Scène 2023.

En ce qui concerne la politique de la ville :

- La délibération n° 16 : la réactualisation du projet d'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du Projet de Renouveau Urbain (PRU) du quartier de Marmiers ;
- La délibération n° 17 : la programmation 2023 du Contrat de Ville 2015-2023 du Bassin d'Aurillac.

Au titre des travaux et réseaux :

- La délibération n° 18 : l'organisation de la compétence GEMAPI au travers d'une entente sur le sous-bassin versant du Goul, de la Bromme et du Siniq.

Au titre de l'environnement :

- La délibération n° 19 : la contractualisation entre la CABA et l'éco-organisme CYCLEVIA pour la prise en charge des huiles de vidange usagées.

En ce qui concerne les grands équipements :

- La délibération n° 20 : une convention de mise à disposition du stade Jean Alric au profit de la SASP SACA.

Pour les transports :

- La délibération n° 21 : un avis sur la proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de création d'un Bassin de Mobilité à l'échelle du département du Cantal ;
- La délibération n° 22 : la reconduction d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue à Aurillac ;
- La délibération n° 23 : la délégation au Président pour négocier et signer un contrat SGHA avec la Compagnie délégataire de la ligne aérienne Aurillac/Paris.

Au titre de l'urbanisme et de l'habitat :

- Les délibérations n° 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 qui portent sur des modifications au titre de PLUi-H sur un certain nombre de communes de notre agglomération ;
- La délibération n° 32 : l'approbation du projet de modification n° 2 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable d'Aurillac ;
- La délibération n° 33 : la dématérialisation des Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (DAU) et la validation de la convention de numérisation afférente.

En ce qui concerne l'administration générale :

- La délibération n° 34 : la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au titre de l'année 2022 ;
- La délibération n° 35 : la désignation des représentants de la CABA dans divers organismes extérieurs – Complément concernant l'Association de Réflexion sur une Coopération Interdépartementale pour la Valorisation des Déchets (ARCIVADE) ;
- La délibération n° 36 : la désignation de représentants de la CABA au sein du CEREMA ;
- La délibération n° 37 : la désignation d'un représentant suppléant de la CABA au Conseil d'Administration du Collège la Ponétie, suite à la démission de Mme Christelle CHASTEL ;
- La délibération n° 38 : la modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap, suite à la démission de Mme CHASTEL ;
- La délibération n° 39 : l'adaptation de contrats pour les emplois de Collaborateurs de Cabinet ;
- La délibération n° 40 : le renouvellement d'un poste de Chargé(e) de projet « Mobilité » ;
- La délibération n° 41 : une modification de rémunération pour un poste de Chargé(e) de projet « Petites Villes de Demain » ;
- La délibération n° 42 : la création de deux postes de Chargé(e) de mission « Projeteur » ;
- La délibération n° 43 : La création de poste Chargé(e) de mission « Responsable d'exploitation de la station de Souleyrie » ;
- La délibération n° 44 : la création d'un poste de Chargé(e) de mission « Opérateur(trice) qualifié(e) de la station d'épuration complexe Electro-automaticien(ne) » ;
- La délibération n° 45 : la création d'un poste de Chargé(e) de mission « Opérateur(trice) qualifié(e) process de la station d'épuration complexe » ;
- La délibération n° 46 : la création d'un poste de Chargé(e) de mission « Agent(e) maintenance et gestion du parc du SI » ;
- La délibération n° 47 : la création d'un poste de Chargé(e) de mission « Assistant(e) en Communication ;
- La délibération n° 48 : le tableau des effectifs – Juin 2023.

Mme GINEZ.- Sur le tableau des effectifs, vous avez sur table un élément rectificatif modifié qui a ajouté deux créations d'emplois contractuels : un concernant le Directeur Dirigeant Responsable de l'Aéroport, qui correspond à la phase d'intérim qui sera assurée par M. DESTANNES, et un autre concernant un Pompier Aérodrome où, là, nous sommes sur un recrutement de responsable ; si cela n'aboutissait pas, nous irions vers un poste de pompier. C'est pour cela qu'il est ajouté aux effectifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces délibérations du groupe A ? Non. Je les soumets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux délibérations du groupe B.

DÉLIBÉRATION N° 49 : FINANCES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2017 ET SUIVANTS DE LA CABA – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT
Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- C'est moi qui dois vous présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le budget annexe de l'Aéroport.

La Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à un contrôle de notre Aéroport suivi par la CABA pour les exercices 2017 à 2022. C'était dans un cadre plus large de contrôle de toutes les structures aéroportuaires sur l'ensemble de la France. L'idée, c'était d'avoir une vision exacte de ce que représentent les lignes particulièrement d'aménagement du territoire et de ces petits aéroports qui sont indispensables, et nous en sommes tous conscients particulièrement sur Aurillac puisque nous faisons partie des lignes bénéficiant de financements « Aménagement du Territoire » puisque, de mémoire, c'est à peu près 25 M€ pour les quatre ans qui sont présentés au budget de la France, qui contribuent à financer ces lignes. Comme je l'ai dit en préambule, pour l'État, ce sont 10,2 M€, sur les 25 M€, qui sont affectés à la ligne Aurillac/Paris. C'est donc un financement important pour l'État. C'est de façon, à mon avis, très pertinente que la Chambre Régionale des Comptes a souhaité mener ses investigations en confrontant la gestion de plusieurs aéroports qui ont à peu près la même taille et qui bénéficient de financements croisés des différentes collectivités.

L'idée, c'était de vérifier ce maillage aéroportuaire qui, à l'échelle de notre pays, constitue une réalité parfois complexe, parfois évidente, mais en tout cas, c'est bien de façon légitime que ce rapport a été établi parce que, justement, il fallait faire le point pour voir si ce n'était pas de l'argent qui était dilapidé et que c'étaient bien des dépenses qui étaient pertinentes.

Ce que le rapport souligne sur l'Aéroport d'Aurillac, c'est que cette activité est en parfait développement sur notre territoire puisque, de 2004 à 2019, le nombre de passagers a constamment augmenté. Juste avant le COVID, la progression était très satisfaisante.

Deuxième chose qui a été confirmée, mais nous le savons bien, nous, c'est que cette ligne est structurellement déficitaire. Quand nous lançons une DSP, ce n'est pas pour récupérer de l'argent, mais c'est pour prendre le plus petit déficit qui est évalué et qui nécessite bien sûr des cofinancements de tous les partenaires.

Autre conséquence. S'agissant de ce déficit, tous les partenaires doivent financer. Les 22 M€ de déficit, ils ont été répartis entre les différents partenaires ; la répartition peut toujours être discutée, mais la participation de l'État reste quand même très significative puisqu'il s'agit de 10,2 M€ ; c'est une obligation que l'État a, c'est une ligne « aménagement du territoire », et donc cela relève de la compétence directe de l'État, mais par contre, peut-être qu'il n'y aurait pas trois rotations avec ce que nous avons souhaité mettre en place avec le Conseil Départemental dans la DSP si la participation de l'État n'était pas aussi importante.

Il n'y a eu aucune observation. Je pense qu'au niveau de la Chambre Régionale des Comptes, ils ont bien trouvé ce qu'ils cherchaient au sein même de la gestion que nous menions. Il n'y a pas d'observations. Ils ont simplement formulé deux recommandations :

- L'une porte sur l'analyse des motifs et la typologie des passagers. C'est une information que nous envisagions de mettre en place. Nous avons procédé à la mise en place d'un questionnaire. Je pense qu'incessamment, nous allons le soumettre aux passagers en salle

d'embarquement.

- La deuxième recommandation consiste à inscrire l'ensemble des opérations comptables dans un budget spécifique. Nous avons mis en œuvre un Budget annexe de l'Aéroport mais certaines opérations étaient encore dans le Budget Principal. Mais il n'y a aucun problème pour mettre en place ce document unique. Il sera donc mis en place dès 2024.

Sur les questionnaires, nous allons les finaliser et nous allons les mettre en place pour avoir l'analyse statistique qui nous est demandée par la recommandation n° 1.

Sur la recommandation n° 2, nous aurons un budget spécifique apparaissant avec toutes les écritures comptables et les reports d'investissements, de dettes, de subventions, avec un travail à faire puisque le passage à une nouvelle nomenclature oblige aussi à recalculer les amortissements. Il y a donc un travail important à faire sur ce point.

Vous avez, dans vos documents, les réponses qui ont été faites par Jacques MÉZARD et moi-même à la Chambre Régionale des Comptes.

L'année prochaine, dans un an, nous ferons le point d'avancée sur les recommandations.

Je n'ai rien de plus à préciser sur ce rapport d'observations, si ce n'est que c'est un « porter à connaissance ». Je dois donc attester que je vous l'ai présenté et qu'il en a été débattu, et indiquer que nous nous engageons à réaliser à un an l'état des lieux des recommandations qui ont été formulées.

Voilà ce que je pouvais dire sur la présentation de ce document. Nous pouvons débattre. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Monsieur MARIOU, vous avez la parole.

M. MARIOU.- Merci, Monsieur le Président. Mon intervention n'a aucun rapport avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais il me semble que les tarifs de la ligne ont augmenté entre CHALAIR et AMELIA. Je crois que vous l'avez fait remarquer dans un compte rendu du Bureau Communautaire. N'est-ce pas un danger sur la fréquentation de la ligne, non pas pour les professionnels, mais pour les familles et le tourisme, parce que cela a une incidence qui n'est pas négligeable ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je partage cette interrogation. Je m'interroge. Lors de l'appel d'offres, il y avait un document qui était le même chez AMELIA et chez CHALAIR ; c'était une typologie d'une dizaine de billets avec des tarifs spécifiques et le quantum de billets disponibles, c'était le même. La seule différence entre les deux offres, c'est que CHALAIR avait un coupon moyen à 85 € et AMELIA avait un coupon moyen à 115 €.

De toute façon, les propositions faites dans le cadre de la future DSP par rapport à la précédente DSP ont augmenté de 30 % pour CHALAIR et l'augmentation est un peu plus sensible encore pour AMELIA puisque ses propositions sont passées de 17 M€ à 26 M€. Cela veut dire très concrètement que les tarifs des billets vont augmenter a minima de 30 %. A la limite, on peut l'entendre, il y a les problèmes de coûts d'exploitation, notamment de coût de kérosène ; sinon, cela n'avait pas augmenté le déficit.

Nous avons interrogé CHALAIR. Il faut savoir que la billetterie dans l'aviation, c'est quelque chose de très particulier, d'incompréhensible, parce qu'il y a des billets qui sont vendus par Air France et il y a des billets qui sont vendus par CHALAIR, et ce ne sont pas les mêmes tarifs. C'est-à-dire que, concrètement, on peut avoir des tarifs différents. Le prestataire, c'est CHALAIR, mais il y a des tarifs différents si l'on réserve via la centrale de réservations CHALAIR ou via la plateforme de commercialisation d'AIR FRANCE. Alors j'ai bien le sentiment que je ne réponds pas à votre question. Mais ce sont les explications que m'a données CHALAIR quand je l'ai interrogé. Ils m'ont dit qu'Air France a vendu un stock de billets à bas coupons, et cela s'est poursuivi après le 1^{er} juin et CHALAIR doit les honorer et avec des tarifs pour lesquels les accords commerciaux entre CHALAIR et Air France sont incompréhensibles. C'est une boîte noire dans laquelle on ne peut pas rentrer, mais il y a quand même un sujet qui serait à creuser.

Alors est-ce qu'avec AMELIA, cela aurait été la même chose ? Je ne le sais pas parce que le coupon moyen était plus cher chez AMELIA que chez CHALAIR. Donc, selon moi, si le coupon moyen est plus cher, c'est que les tarifs seraient plus chers. Mais, comme le dit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, à partir du moment où on veut rentrer dans

les mécanismes, que ce soit chez Air France ou dans toutes les compagnies aériennes, on n'a jamais les informations suffisantes, c'est rarement transparent. Mais je partage votre inquiétude.

M. MARIOU.- A titre d'information, je précise que nous avons des allers-retours à 110 €, et là avec CHALAIR, sur plusieurs vols, à des horaires différents, c'est 150 € l'aller simplement. On voit quand même une différence.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est sûr. Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ou sur un plan plus général ? Non. Je vous propose d'acter que je vous ai lu ce rapport et que nous en avons débattu.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 49.

Nous passons à la délibération suivante du groupe B qui porte sur le compte rendu annuel à la Collectivité de la ZAC du Puy d'Esban. C'est Isabelle LANTUÉJOUL qui doit nous présenter ce rapport.

DÉLIBÉRATION N° 50 : FINANCES – ZAC DU PUY D'ESBAN – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022
Rapporteur : Mme Isabelle LANTUÉJOUL

Mme LANTUÉJOUL.- Merci, Monsieur le Président. La délibération n° 50 concerne l'approbation du compte rendu annuel à la Collectivité de la ZAC du Puy d'Esban pour l'exercice 2022.

Depuis 2003, la CABA a confié à la Société SEBA 15 l'opération intitulée « ZAC du Puy d'Esban ».

Je vais faire un focus sur la commercialisation en 2022.

34 actes ont été signés au 31 décembre 2022, dont 2 ventes sur l'année 2022 (GAZ UP et EIFFAGE).

Par ailleurs, il y a eu la résiliation d'un compromis de vente sur le lot 103.

Nous notons 82,3 % de commercialisation des surfaces immédiatement cessibles.

Sur la dernière plate-forme, la plate-forme 7 que vous avez déjà vue, nous densifions au maximum en réalisant entre 6 et 8 lots pour essayer de satisfaire un maximum de personnes intéressées pour l'installation. Les travaux de voirie ont commencé en avril 2022 et ont été terminés en juillet 2022.

Il reste pratiquement 4 ha à commercialiser.

En mars 2023, un compromis a été signé sur la plate-forme 8 pour une surface de 11 881 m² avec l'entreprise LHÉRITIER pour un gros projet logistique.

Il est prévu la signature d'un compromis en juillet avec un investisseur sur la plate-forme 7 pour une surface de 3 780 m².

Nous avons par ailleurs trois autres contacts mais il est un peu tôt pour que je dévoile les identités.

Différents tableaux étaient joints à la délibération. Je suppose que vous en avez pris connaissance.

Il vous est proposé d'approuver le compte rendu annuel de l'opération « ZAC du Puy d'Esban » pour l'exercice 2022.

Je précise que Messieurs MATHONIER, PESTRINAUX, BERTHELIER et COUDON et Mesdames LANTUÉJOUL et GINEZ, représentants de collectivités au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15, ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire au sens de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, ils peuvent prendre part à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Puisque nous avons un problème de projection de documents sur la délibération n° 51, je vous propose que nous passions à la délibération n° 52 qui porte sur les modalités de consultation et d'attribution de l'accord-cadre pour l'acquisition des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 52 : MARCHÉS – MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE COLONNES AÉRIENNES, ENTERRÉES ET SEMI-ENTERRÉES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Vous l'aviez indiqué en propos liminaires, il s'agit d'une délibération qui permet au Premier Vice-Président, de signer les accords-cadres concernant les investissements pour acquérir les colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées. Pour information, c'est un investissement assez important puisqu'il s'agit de deux tranches de 3,8 M€ sur quatre ans.

Voilà en quoi consiste cette délibération. Vous l'avez compris, l'idée générale c'est de regrouper dans un premier temps les bacs et de les remplacer à terme par des colonnes pour pouvoir optimiser la collecte afin de faire en sorte que nous ayons une possibilité d'alléger la masse salariale et de redéployer les rippers, notamment sur les déchèteries, qui vont voir leur activité augmenter, et afin de faire en sorte aussi de moderniser notre service et de permettre aux agents du personnel d'accéder à des formations et de s'éloigner des tâches les plus pénibles. Nous sommes sur ce travail-là.

Nous travaillons avec chaque Commune pour trouver les emplacements des futures colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées. Pour faire cela, nous allons en acheter pour un montant de deux fois 3,8 M€ sur quatre ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interrogations ou des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 52 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le problème de projection est résolu. Magali MAUREL peut présenter la délibération n° 51.

DÉLIBÉRATION N° 51 : FINANCES – FINANCEMENT DU PROJET ARTOPIA PORTÉ PAR L'ASSOCIATION 10^{ème} ART

Rapporteur : Mme Magali MAUREL

(Présentation de documents sur écran)

Mme MAUREL.- C'est une délibération qui concerne un financement d'investissement correspondant au projet ARTOPIA qui est porté par l'Association 10^{ème} Art. Le diaporama va nous permettre de présenter l'objet et les missions de la structure, de préciser ce projet ARTOPIA et de faire le lien avec le dispositif « Impulsions Street Art » que nous avons mis en œuvre sur ce mandat, et nous verrons les réalisations qui ont déjà été faites dans les différentes communes qui ont bénéficié de ce dispositif.

L'Association 10^{ème} Art est connue évidemment par rapport aux fresques qui sont réalisées sur le territoire, mais aussi – c'est important de le souligner – par les actions de médiation culturelle qui sont proposées autour de la réalisation de ces fresques. C'est un élément qui est extrêmement important ; les fresques ne surgissent pas du jour au lendemain sur un

territoire ; il y a une appropriation qui est permise grâce à ces actions de médiation culturelle qui sont faites auprès des jeunes comme vous le voyez sur la projection, mais cela peut être auprès des habitants du quartier, du village ou de la commune. Ce sont des éléments extrêmement positifs pour que ces œuvres trouvent leur place et soient acceptées, et même que les habitants en soient fiers.

Au niveau des actions, on pourrait citer en exemple l'action de médiation qui avait été menée au niveau de l'école de Lacapelle-Viescamp.

Il y a également des actions avec le Lycée de la communication Saint-Géraud.

L'Association 10^{ème} Art organise également des résidences artistiques.

Elle organise aussi bien sûr son Festival 10^{ème} Art. Chaque année, il y a une programmation qui intègre un certain nombre de propositions sur notre territoire et au-delà d'ailleurs du territoire du Bassin d'Aurillac.

Ce sera la 3^{ème} année cette année.

il y a également des visites guidées qui ont été organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme du Bassin d'Aurillac, qui ont pour but de faire mieux connaître les démarches des artistes et leurs œuvres à la fois auprès des populations locales, mais bien sûr aussi auprès des touristes. Le Street Art est un véritable élément attractif ; il a vraiment un public qui suit cet art. Cela fait partie d'une nouvelle forme de tourisme aussi que de suivre ces œuvres très contemporaines.

Sur le Projet de Territoire 2022-2026, dans le cadre du maillage culturel qui avait été souhaité, nous avons mis en place un dispositif qui s'appelle « Impulsions Street Art ».

Les projets sont cofinancés par la CABA. Je rappelle qu'il y a trois niveaux d'aides :

- Concernant Aurillac, l'aide est à hauteur de 30 % du coût de l'opération.
- Sur les communes de 1 000 à 6 300 habitants, l'aide est de 50 % du coût de l'opération.
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'aide est à 80 % du coût de l'opération.

L'aide est plafonnée, quelle que soit la taille des communes, à 7 500 € pour la globalité de l'opération.

Nous allons voir les réalisations qui ont eu lieu.

Il y a eu la réalisation d'une fresque à Teissières-de-Cornet en 2022 par l'artiste Sckaro. Il s'agit du Jeu de quilles revu par cet artiste.

En 2022 toujours, à Arpajon-sur-Cère, c'était l'artiste Vesod qui a réalisé une œuvre dénommée « La déesse de la Cère ».

En 2022 également, une fresque a été réalisée à Lacapelle-Viescamp – nous l'avons aperçue tout à l'heure lors de l'action de médiation qui avait été réalisée – sur le pignon de l'école de Lacapelle-Viescamp par l'artiste italien : Fabio Petani.

A Vézac, en 2022, un duo d'artistes s'était exprimé.

En 2023, une œuvre vient d'être réalisée – c'est la plus récente – à Giou-de-Mamou par l'artiste Ben Trakt en relevant un vrai challenge technique au niveau de l'escalier. L'artiste a relevé le défi.

Ce dont il faut bien avoir conscience, c'est que, dans le milieu du Street Art, s'agissant des artistes qui interviennent dans le cadre de l'Association 10^{ème} Art, nous avons des artistes émergents, mais nous avons aussi des artistes qui sont reconnus internationalement. Nous avons vraiment une qualité d'œuvres très importante.

Sur 2023, nous avons encore deux propositions à venir :

- une sur la commune de Labrousse,
- et une sur la commune de Lascelles.

Nous aurons l'occasion de les présenter quand elles seront réalisées.

Le projet ARTOPIA, sur lequel porte la délibération n° 51, c'est un projet de laboratoire créatif qui est destiné à l'accompagnement, à la création par l'accueil et la restitution de résidences artistiques et à la médiation auprès de publics variés.

Ce sera aussi le siège du Festival 10^{ème} Art. Il permettra de réaliser des ateliers dans ces locaux-là et des expositions. Ce sera donc un nouvel espace ouvert. Ce sera également un espace de coworking qui sera proposé à des indépendants et usagers ponctuels comme un tiers lieu.

Le coût global prévisionnel des travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment est de 405 000 € HT.

Le financement CABA proposé est à hauteur de 40 000 €, en précisant que c'est un projet qui reçoit le soutien de la Région, du Département et également du fonds Leader.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce projet avant que nous ne le soumettions en délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Frédéric, tu peux intervenir.

M. GODBARGE.- Juste une petite observation pour vous remercier d'avoir choisi la Commune de Giou-de-Mamou pour cette fresque. Il est vrai que cela nous a permis de réhabiliter un secteur de la commune qui en avait besoin. Ce qui a été intéressant, c'est de travailler en synergie avec l'école et avec les enfants. Il est vrai que cela a très bien fonctionné et cela a été apprécié à la fois par les enfants et par les familles. Je tenais donc à vous remercier au nom du Conseil municipal. Merci.

M. PRADAL.- Comme pour les prestations musicales classiques, cela permet à des petites communes de faire des choses que nous ne pourrions pas financer, nous, Communes, si nous n'avions que notre budget communal. La participation de la CABA permet de réaliser des choses intéressantes pour des petits villages comme les nôtres.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est l'objectif en tout cas.

M. PRADAL.- Il faut le dire parce que, pour nous, sur 7 000 €, cela va nous coûter 1 700 €. Sans l'aide de la CABA, nous n'aurions jamais mis 7 000 € pour faire de la peinture sur un mur... (Rires) Je plaisante. Mais, au départ, c'était un peu ça.

Mme MAUREL.- Je vais vous proposer la délibération.

Considérant les missions de l'Association 10^{ème} Art, le projet ARTOPIA tel que défini, l'intérêt du projet et la compétence de la CABA en matière de soutien aux manifestations culturelles de dimension communautaire ;

Considérant que le projet de l'Association participe de cette politique ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'apporter une aide à l'investissement à l'Association 10^{ème} Art à hauteur de 40 000 € ;

- d'autoriser M. le Vice-Président en charge des Finances à signer la convention annexée à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets la délibération aux voix.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

La délibération n° 51 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur POULHES, vous pouvez présenter la délibération n° 53 qui concerne l'approbation des conventions et de la stratégie « Petites Villes de Demain ».

DÉLIBÉRATION N° 53 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – APPROBATION DES CONVENTIONS ET DE LA STRATÉGIE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Rapporteur : M. Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

M. POULHES.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord quelques mots d'introduction, en premier lieu pour te remercier, Pierre, d'avoir su défendre la candidature groupée de nos 7 communes auprès des services de l'État lors de l'appel à projets, et puis, également, d'avoir, sur un plan pratique et financier, accepté que la CABA soit garante du reste à charge pour le financement de notre Chargé de Projet.

Ensuite, au nom de mes collègues et de nos conseils municipaux, merci à Stéphanie DALLEAU, Marie BESSON et Nathalie BLANC qui nous permettent d'en être là aujourd'hui, c'est-à-dire prêts pour la signature des conventions le 13 juillet à partir de 16 heures.

Bienvenue à Lisa FORESTIER qui va succéder à Stéphanie en tant que nouvelle Cheffe de Projet.

L'enjeu était parfois obscur, mais nous avons compris qu'il s'agissait d'imaginer notre Petite Ville de Demain, la conforter dans son rôle de centralité. Ceci a été fait au cours de la première étape, et nous avons posé des objectifs stratégiques partagés, à savoir faire de nos 7 Communes des petites villes habitables à tout âge de la vie, des petites villes attractives par leur tissu économique, des petites villes du « bien vivre ensemble ».

Pour chacune, ensuite, les moyens à mettre en œuvre ont découlé et ce sont les 44 fiches-actions émanant de la réflexion de chacun des Conseils Municipaux qui permettront d'atteindre ces objectifs, pas n'importe où, au sein d'un périmètre qualifié « d'opération de revitalisation du territoire », avec constamment à l'esprit que ces actions ont, toutes, un retentissement, qu'elles concernent le territoire et sont donc bénéfiques pour le bassin de vie de chacune de nos petites villes, parfois pour les petites villes entre elles et aussi parfois pour les deux villes riveraines.

Bref, retenons que tout ce qui est proposé procède du renforcement de l'attractivité en général et est une pièce supplémentaire à l'accomplissement de notre projet de territoire intercommunal collectivement partagé au sein de cette assemblée.

Il y a un petit support qui va être projeté à l'écran, qui est là pour rappeler quelle a été la démarche et comment les choses se sont organisées depuis deux ans.

Définissons déjà quel est le public cible. Ce sont les villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, mais présentent certains signes de fragilité.

1 600 communes ont été élues, si l'on peut dire, au niveau national, dont 26 dans le Cantal et 7 sur le territoire de la CABA.

Ce choix vient sur notre territoire en complémentarité du programme Action Cœur de Ville ciblé sur les villes moyennes au nombre de 234 au niveau national, dont 2 sur notre territoire (la ville centre Aurillac et Arpajon).

En ce qui concerne la finalité et les moyens, il s'agit :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires aux alentours ;
- d'accompagner les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées notamment dans la transition écologique.

Vous voyez sur la carte qui s'affiche à l'écran les 26 Petites Villes de Demain situées dans le département du Cantal. Ce n'est pas très net, mais vous avez reçu le document et c'est plus lisible sur le document. Souvent, ce sont d'anciens chefs-lieux de canton. Nous y trouvons les plus grandes villes du Département, dont Saint-Flour, Mauriac, Pleaux, Saint-Martin-Valmeroux et Riom-ès-Montagnes, par exemple.

Le programme se décompose en trois phases :

- Il y a eu une première phase qui a concerné la signature de la convention d'adhésion. La date qui est à retenir, c'est le 15 septembre 2021.
- Et puis, il y a la phase 2 qui prend fin avec la signature des conventions-cadres le 13 juillet, comme je l'ai rappelé.
- Enfin, il y aura la phase 3 qui va permettre aux fiches-actions de se réaliser entre juillet 2023 et – espérons-le pour chacune des fiches – avant décembre 2026.

Considérons les conventions-cadres. Nous avons une particularité, c'est que, comme nous voisinons avec un programme Action Cœur de Ville, en fait, nous allons signer, les uns et les autres, plusieurs conventions puisque l'ensemble de la démarche de revitalisation, qu'elle touche les 7 Petites Villes de Demain ou les deux Villes, entraîne qu'il y ait une convention chapeau et que chacun des groupes de villes concernées signe la convention-cadre qui lui revient.

Pour Action Cœur de Ville, les signatures interviendront d'ici à la fin 2023.

Pour nous, Petites Villes de Demain, je l'ai dit, les enjeux, les orientations stratégiques et d'aménagement du programme, le plan d'actions prévisionnel et la maquette prévisionnelle font l'objet de la présentation et de la discussion de ce soir et donneront lieu à une signature le 13 juillet.

Pour reprendre et définir les éléments clés de nos 7 communes, les enjeux et orientations stratégiques, le plan d'actions et les maquettes financières prévisionnelles, le projet et les orientations emblématiques par commune, chaque Commune va prendre la parole pour présenter ce qu'elle a retenu de majeur dans la démarche.

Enfin, il y aura une dernière slide sur la gouvernance du programme. Nous allons essayer de ne pas nous perdre parce que c'est un peu lourd à comprendre à certains moments.

Sur la diapositive qui s'affiche à l'écran, apparaissent les communes concernées dans la couronne périurbaine de l'agglomération.

Là, au niveau des sous-bassins de vie, elles sont à nouveau situées :

- Pour Ouest Agglomération, elles sont au nombre de 3 : Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac.
- Pour la Vallée de la Cère, il s'agit de la Commune de Vézac.
- Pour la Vallée de la Jordanne, il s'agit de la Commune de Saint-Simon.
- Pour la Vallée de l'Authre, nous avons les Communes de Jussac et Naucelles.

Les enjeux spécifiques, je les ai dits en introduction. Une gouvernance territoriale coopérative chapeaute le tout, mais la stratégie est la même pour les 7 Communes :

- Petites Villes habitables à tout âge de la vie,
- Petites Villes attractives par leur tissu économique,
- Petites Villes du bien vivre ensemble.

Ces enjeux questionnent de manière transversale les thématiques suivantes :

- La transition économique,
- La transition énergétique,
- La sobriété énergétique, foncière et financière,
- La question des mobilités,
- La transition sociale.

Cette slide explique les objectifs stratégiques. Ce n'est pas très lisible, mais c'est résumé dans cette diapositive.

Bien entendu, toute cette démarche est cohérente avec les attendus du PLUI-H et les objectifs de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable dont :

- l'objectif 1 était de développer l'attractivité économique du bassin aurillacois
- l'objectif 2 était de valoriser la qualité de vie et d'accueil sur l'ensemble du bassin d'Aurillac.

Dans ce PADD, deux fils rouges ont été déterminés :

- l'ouverture du territoire vers l'extérieur (numérique, desserte routière),
- la qualité de vie offerte aux habitants et entreprises (environnement, paysages).

Vont suivre dans la présentation le plan d'actions et les maquettes prévisionnelles élaborées par chacune des communes.

51 opérations ont été définies, dont 44 fiches actions. Elles correspondent à la déclinaison de cette stratégie Petites Villes de Demain et aux orientations d'aménagement pour chacune des communes.

S'agissant de la somme des investissements prévisionnels qui a été retenue, certaines fiches ne font pas l'objet de chiffrages, mais celles qui en font l'objet amènent à une somme globale de près de 14 M€ d'investissements d'ici à 2026.

Vous avez sur cette diapositive la liste des actions par commune répondant aux objectifs stratégiques et l'intitulé de chaque fiche pour les communes.

La parole est à la Commune de Jussac. Jean-François, tu peux intervenir.

M. RODIER.- Merci, Christian. Merci, Président, également. Je m'associe bien volontiers aux remerciements qui ont été formulés. Nous sommes calibrés à une intervention de 1 minute 30. C'est un peu une gageure et ce serait un petit peu réducteur que de résumer un peu plus de deux années de travaux à 1 minute 30. Vous ne m'en voudrez pas, je risque d'être un tout petit peu plus long.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements, remercier bien évidemment comme cela a été fait Nathalie, Marie, bien évidemment Stéphanie DALLEAU qui a quitté la Collectivité, mais également pour notre part, les services du CAUE et du CIT, le cabinet d'études In vivo que nous avons fait travailler, les services du Département avec lesquels nous avons collaboré pour élaborer notre plan-guide, les services de l'État et les services techniques également de la CABA à l'occasion.

En fait, ce programme « Petite Villes de Demain », c'est un cheminement un petit peu long. Cela nous a obligés – cela a déjà été dit – à changer nos visions et nos méthodes de travail, à réfléchir un peu plus en amont, un peu plus en concertation, un peu moins dans la salle du conseil municipal, et je pense que c'est très bien. Je pense même que, ici ou là – c'est une parenthèse –, si nous avions eu cette méthode de travail depuis des années, nous aurions ici ou là évité de dépenser de l'argent public à mauvais escient.

Ceci dit, nous avons mené un premier travail de concertation avant que le programme Petites Villes de Demain n'arrive. Le programme « Petites Villes de Demain » est arrivé, et nous nous sommes dit : « là, c'est une super opération ». La CABA veut bien nous embarquer dans cette affaire avec les financements d'une Cheffe de Projet. Nous avons fait une concertation très ouverte, que nous souhaitons très ouverte avec les habitants ; et puis, nous avons été contraints par la crise de la Covid. Nous avons donc limité la concertation. Sans revenir sur tout ce qui a été dit par Christian, sans revenir sur tous les items qui ont été amorcés et annoncés, quand on dit « Petite ville où il fait bon vivre à tous les âges de la vie », quand on a dit cela, on n'a pas tout dit, mais par contre cela ouvre largement la réflexion. Cette réflexion, nous l'avons menée dans un premier temps avec les associations des commerçants.

Nous avons eu ensuite un deuxième temps de concertation. Nous étions accompagnés, et là, c'était open bar. Les idées ont fusé dans tous les sens et les différents cabinets d'études ont recentré les choses et nous ont proposé trois scénarios possibles.

Suite à ces trois scénarios, nous avons eu une concertation en conseil municipal et de nouveau une concertation avec les associations, les commerçants et les artisans, pour retenir un seul scénario.

De ce scénario, il a été fabriqué un plan guide qui fait à peu près 180 pages avec un certain nombre de fiches actions qui sont à mener, nous l'imaginons ainsi, jusqu'à 2050, que nous mènerons ou pas, parce que cela ne nous interdit pas d'avoir d'autres projets et de saisir des opportunités qui peuvent se présenter.

Pour ne pas être quand même trop long, je vais vous commenter le dessin qui s'affiche à l'écran et qui n'est pas très parlant pour le commun des mortels.

Ici, vous avez l'axe principal de la route qui traverse Jussac. Aurillac se situe ici et Mauriac se situe ici. Ici, nous avons le cœur historique et la route qui va à Marmanhac. Historiquement, le commerce, il se passait là parce qu'il n'y avait pas encore 8 000 véhicules qui passaient par jour sur cet axe. Petit à petit, tous les commerces qu'il y avait ici ont disparu. On peut le regretter, mais c'est une certitude, et nous n'en remettrons probablement jamais. Par contre, tout s'est déplacé autour de cet axe parce que, pour faire du business, c'est mieux quand on a 8 000 voitures qui passent devant la porte que quand il y en a 50. La réflexion va donc s'articuler autour de tout cela, et le « bien vivre » à Jussac, quel que soit l'âge, il va s'organiser quelque part par là.

Dans les projets phares, il y en a un qui est déjà lancé. Ici, nous avons la mairie. Le projet va tourner autour de l'école et de la jeunesse, avec un projet autour d'un nouveau restaurant scolaire et des nouvelles cuisines, mais il va également embarquer, dans le même temps, un redéploiement des surfaces au bénéfice des services de la Mairie et aussi de nouvelles destinations autour de tout l'espace qui est devant la Mairie qui a déjà été grandement modifié avec la traverse. Cela, c'est le premier projet qui va nous libérer des surfaces ailleurs. Des surfaces seront libérées vraisemblablement dans cette zone ici, vers le gymnase et la salle polyvalente où nous avons un projet de béguinage. Nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt sur de l'habitat inclusif. Nous avons été retenus comme lauréat et nous allons avoir quelques sous pour étudier de l'habitat pour jeunes aînés ; cela n'avait d'ailleurs pas fait plaisir à notre Préfet parce qu'il se sentait concerné par l'âge.

Ensuite, nous aurons un projet économique et sur la santé autour du croisement de la route de Marmanhac et de la RD 922.

Nous avons défini 8 thématiques qui tournent autour du scolaire, de l'espace public, du commerce, des mobilités, de la vie associative, de l'habitat puisque nous avons un périmètre ORT et de l'environnement.

Inutile de dire qu'avec toutes ces choses-là, si nous arrivons à les mener à terme d'ici 2050 – c'est vrai pour Jussac, mais ce sera certainement vrai pour les autres communes –, si les financeurs veulent bien nous accompagner, nous sommes certains que nous allons changer le profil de ces communes, mais pas que pour ces communes. Encore une fois, si nous sommes attractifs là, nous garderons des habitants et nous amènerons du service à des communes comme Laroquevieille, Marmanhac, Saint-Cernin et d'autres communes.

Voilà ce que je voulais dire, je m'excuse de la durée, mais je ne pouvais pas résumer deux ans et demi de travaux en 1 minute 30. Vous m'en excuserez, Président et chers Collègues.

M. POULHES. - Merci, Jean-François, de nous avoir fait partager tout cela.

Maintenant, il s'agit de la Commune de Naucelles. Je vais être un peu plus court. Nous avons rédigé une dizaine de fiches-actions. Les projets sont parfois modestes, mais ils contribuent pour nous à l'amélioration de la qualité de la vie. Il nous a donc paru nécessaire de les nommer.

Le plus important, c'est celui-ci, que vous voyez à l'écran, qui va s'étaler sur trois années, qui concerne la requalification du bourg autour de l'avenue principale, l'avenue Henri Mondor. Alors Jussac, ce sont 8 000 véhicules par jour. Naucelles, ce sont 10 000 véhicules par jour puisque les Jussacois passent quasiment tous les jours par Naucelles. C'est un clin d'œil. Pour les véhicules légers, il s'agit d'une majorité malheureusement d'auto-solistes ; mais nous avons surtout un trafic de poids lourds de plus en plus impressionnant.

Il s'agit, sur cet axe, premièrement de l'embellir parce qu'il a pris un peu mauvaise mine. Tout ce qui concerne l'éclairage public va disparaître. La CABA va investir sur l'ensemble des réseaux qui, eux, également, sont pour certains presque sexagénaires.

Le Département va refaire la partie roulante qui, au fur et à mesure des couches ajoutées, nous donne une impression parfois de déverse, tellement la route est bondée.

Il y aura, dans le cadre de ce projet, un aménagement latéral qui permettra de circuler à bicyclette sans être au milieu de l'axe de circulation ou à trottinette pour ceux qui choisissent ce mode de déplacement. Il sera en lien avec les voies douces réalisées vers Reilhac et avec les autres quartiers de Naucelles de l'autre côté, vers notamment tous les quartiers de Chante-Perdrix, de Beauséjour ou des Quatre Chemins.

Les commerces existants, situés notamment sur la place commerciale, au droit de la boulangerie, seront améliorés, mais également à Lardennes où l'espace est en train de s'équiper avec de nouveaux commerces et de nouveaux bâtiments.

Au total, ce seront 3 M€ qui vont être investis par tous les partenaires que j'ai cités, et j'ai oublié Cantal Habitat qui est partenaire de la Commune dans un bâtiment qui va accueillir également un nouveau service que la Commune entend porter, qui sera un tiers lieu, qui sera notamment destiné à accueillir la « Micro-folie » puisque Naucelles en a été lauréate il y a un an et demi.

Voilà ce que je pouvais dire pour Naucelles.

Je laisse la parole à Mme BENITO.

Mme BENITO.- Au niveau de Saint-Paul-des-Landes, nous avons déposé plusieurs fiches-projets :

- une qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ;
- une sur la création de voies douces qui ont été travaillées en collaboration avec le CAUE
- et une fiche dans la continuité de ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire l'aménagement de la traverse du bourg ; c'est maintenant l'aménagement du parking actuel et de la salle des fêtes avec peut-être, pourquoi pas, la création d'une halle avec un marché de pays.

Mais, pour l'instant, notre projet phare, c'est évidemment la création de ce pôle Enfance Jeunesse. C'est le projet le plus abouti pour le moment. Comme vous pouvez le voir, les travaux vont bientôt démarrer. Normalement, au mois de septembre/octobre, les travaux devraient démarrer.

Comme vous le voyez sur ces plans, vous avez l'état initial. Ces bâtiments du pôle Enfance Jeunesse vont se situer dans l'enceinte du groupe scolaire. Sur la gauche, au niveau du schéma qui représente l'état initial, dans l'enceinte du groupe scolaire, des bâtiments sont schématisés en jaune ; ces bâtiments schématisés en jaune, ce sont de vieux préfabriqués qui vont être démolis et qui seront donc remplacés, à l'état projeté, par un bâtiment qui comprendra des salles d'activités et une micro-crèche. Il y aura donc des salles d'activités pour accueillir, comme le nom l'indique, des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires puisque la Commune de Saint-Paul accueille des enfants en centre de loisirs, des enfants qui viennent évidemment de Saint-Paul, mais qui viennent aussi des communes d'Ayrens et de Lacapelle-Viescamp. Actuellement, nous n'avons aucun bâtiment destiné à cet accueil ; nous faisons cela, tant bien que mal, dans des salles de classes. Il était donc urgent de créer ce pôle Enfance Jeunesse puisque ce centre de loisirs se développe beaucoup, nous arrivons maintenant à des effectifs d'à peu près 60 enfants par jour.

Il y aura donc une partie consacrée à la jeunesse. Sur la partie la plus haute, va être créée une micro crèche de 12 places. Là, de la même façon, même si elle se situe sur la commune de Saint-Paul, il est bien évident que cette micro-crèche sera ouverte aux communes voisines, Lacapelle-Viescamp, Ayrens et d'autres communes éventuellement. En partenariat avec la CAF et toutes les communes de l'Ouest Agglo, c'est-à-dire Ytrac, Sansac, Ayrens, Lacapelle, nous avons fait faire une étude sur la toute petite enfance, et il s'avère que d'ici trois ou quatre ans, nous allons connaître un gros déficit du nombre d'assistantes maternelles et qu'il nous a semblé judicieux de nous lancer dans cette création de crèche puisque nous avons énormément de demandes sur Saint-Paul, mais aussi des demandes de tout l'Ouest Agglomération.

Vous voyez maintenant le projet tel qu'il se présentera quand les travaux auront abouti.

Voilà en gros ce que je peux vous dire du projet, en sachant que nous avons déjà commencé quelques travaux puisque nous avons déjà aménagé un accès qui sera uniquement réservé à la crèche, différencié du groupe scolaire.

Ce que j'ai oublié de dire, c'est que par la même occasion nous allons faire un agrandissement du restaurant scolaire parce que nous arrivons à presque 120 repas par jour, et les locaux étaient vraiment trop exigus. Nous en avons profité pour faire un réaménagement complet du groupe scolaire avec la création de ce pôle Enfance Jeunesse. Il y aura un agrandissement de la partie « restauration » et aussi de la partie « cuisine ». Le projet va démarrer incessamment, sous peu.

M. POULHES.- Merci, Patricia. Nathalie GARDES peut présenter le projet de sa commune.

Mme GARDES.- Sur Saint-Simon, nous avons déposé 5 fiches.

Une fiche concerne la promenade en berges de la Jordanne. Le projet consiste à améliorer les déplacements des piétons et des cyclistes sur la vallée puisqu'il y a un passage sur le CD 17 que nous voudrions éviter.

Nous sommes aussi dans un projet de cour oasis. La cour oasis, c'est pour revoir la configuration de la cour de l'école. Dans ce programme, 12 écoles ont été retenues dans le Cantal. Nous allons avoir la réponse de la commission qui étudie les dossiers mi-juillet, et seulement deux communes seront retenues. Donc, là, tout de suite, nous ne savons pas si nous allons pouvoir être dans ce programme, mais si nous n'y sommes pas, nous essaierons de réhabiliter la cour autrement.

Nous sommes aussi dans un réaménagement du centre de loisirs intercommunal qui risque prochainement de ne plus répondre aux besoins puisque nous avons notre restaurant sur la place qui ferme ses portes la semaine prochaine. C'est là où mangeaient les enfants. Nous allons nous arranger pour cet été en ouvrant la cantine de l'école, mais il va falloir peut-être trouver aussi des solutions. Cela rentrerait donc là-dedans.

Un autre projet porte sur la rénovation énergétique d'un bâtiment qui regroupe mairie, agence postale et trois logements locatifs.

Le dernier projet que nous avons et que je vais un peu plus détailler, c'est la zone de pratique du VTT. En fait, c'est un projet que nous avons en commun en début de mandat avec Jean-François BARRIER sur sa commune de Velzic. Nous avons, tous les deux, l'idée de faire quelque chose sur la pratique du vélo sur le bas de la vallée. Ce qui s'est passé, c'est que le site d'Aygueparse, qui est sur notre commune a été fréquenté par un certain nombre de pratiquants de VTT durant la période du Covid. Ils nous ont fait des aménagements de façon artisanale avec des tremplins à base de terre et de branches ; ils se sont aménagé un petit lieu sympathique, mais malheureusement pas très sécuritaire. Du coup, le projet porte sur ce site-là, et du côté de la Mairie de Velzic – nous aurions pu le présenter à double voix –, pour eux, c'est sur une propriété communale comme pour nous, sur un espace à faible dénivelé qui permettrait de créer un espace dédié plus à une pratique de débutants et d'enfants en bas âge. Ce que nous y voyons, c'est, avec notre promenade douce et quelques chemins qui rejoignent nos communes, la possibilité de rejoindre les deux sites. Cela répond à une demande des adolescents, c'est un public que nous avons visé au sein du SIVU sur la vallée où ils sont demandeurs et il y a peu de choses pour eux.

C'est un projet qui a bien débuté. Nous avons déjà bénéficié d'une étude d'opportunité de l'ANCT dans le cadre de Petites Villes de Demain. Nous avons donc quelques propositions. Nous avons travaillé avec les moniteurs VTT de notre bassin de vie qui ont participé à la rédaction du cahier des charges. Nous avons travaillé avec l'école VTT MCF Volcan du Cantal, les élus des deux communes, les élus aussi du SIVU de la Vallée de la Jordanne et l'association Dériv'Chaînes qui est basée à Velzic.

Le but en résumé, c'est d'améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis de cette population et de ses acteurs locaux. Pourront en bénéficier les écoles, les clubs, le centre de loisirs. L'objectif est aussi de proposer une offre aux jeunes afin de conforter l'image sport de pleine nature sur notre territoire.

M. POULHES.- Merci, Nathalie. Michel BAISSAC a la parole.

M. BAISSAC.- Bonjour à tous. Sachez que la Commune de Sansac-de-Marmiesse est ravie d'avoir intégré le programme Petites Villes de Demain, même si parfois, dépassé par la complexité de la démarche, j'ai pu laisser penser le contraire.

J'en profite donc, moi aussi, même si cela a déjà été dit et c'est important, pour remercier à mon tour Nathalie BLANC et Marie BESSON qui, en plus d'un travail remarquable à mes côtés, ont été d'un soutien moral sans faille. Merci. Et bien sûr, même si elle n'est plus parmi nous, je remercie Stéphanie DALLEAU qui m'a porté à bout de bras et qui a porté le projet depuis le début, et bon courage pour me porter à bout de bras... Elle a permis à la Commune de Sansac-de-Marmiesse de découvrir un cabinet d'architecture dont la mission première est de faire participer la population à la construction d'un projet. C'est ainsi que le cabinet d'architecture In Vivo dont a parlé Jean-François est venu à trois reprises sur notre commune en résidence deux à trois jours, et à chaque fois pour rencontrer les habitants dans la rue, dans les commerces et lors de réunions publiques. Ils ont aussi rencontré les commerçants, les associations, les adolescents de notre association Sansac'Ados, ainsi que les enfants de l'école en accord avec le corps enseignant. A terme, ce sont environ 200 personnes qui ont participé à ces ateliers pour définir le Sansac de demain. Cela s'est traduit par un plan guide qui nous donnera les grandes orientations pour les années à venir.

J'en ai extrait cette slide d'aménagement du centre bourg, à partir de laquelle nous avons mis en place 4 fiches-actions.

La plus importante de notre mandat, sans aucun doute, est la restructuration du groupe scolaire qui a commencé par la création d'un préau. Nous avons travaillé sur la rénovation énergétique sur la maternelle, et cela va se continuer par la construction d'une école élémentaire, l'actuelle n'étant plus du tout adaptée aux méthodes pédagogiques, ainsi que par la création d'une salle d'accueil périscolaire, l'actuelle étant vraiment trop petite aujourd'hui pour accueillir tous les enfants de la commune. Cela, c'est la partie schématisée en rouge que vous voyez à droite de la carte. Pour fournir un chauffage à toute cette partie, nous allons essayer de construire un réseau de chaleur qui alimentera la nouvelle école et l'ancienne, ainsi que la maternelle. Je précise que nous avons fait la rénovation énergétique sur la maternelle pour 350 000 € et l'investissement pour la nouvelle école représente 2 M€ hors taxes. Nous allons donc faire un réseau de chaleur qui va alimenter tous ces bâtiments.

Mais l'action la plus attendue des Sansacois est la mise en place d'un commerce de bouche qui regrouperait épicerie, boulangerie et pâtisserie. Nous sommes en train d'acheter les murs de l'ancienne boulangerie et nous avons quelques pistes pour y mettre un commerçant.

Voilà en quelques mots les projets inscrits dans le programme PVD. Je vous remercie de votre attention.

M. POULHES.- Merci, Michel. Pour Vézac, j'ai la mission de vous présenter le projet emblématique en l'absence de Jean-Luc. Il s'agit de la rénovation thermique et de l'agrandissement de l'école maternelle pour répondre aux besoins de la croissance de la démographie scolaire.

Le projet prévoit :

- un passage de 2 à 4 classes du bâtiment existant,
- le remplacement du mode de chauffage au fioul par une pompe à chaleur,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques,
- la rénovation complète de la cour.

Le coût prévisionnel du projet est de 1 M€.

On peut aussi remarquer que le projet est sobre au plan foncier puisque la Commune a choisi de construire en étages. Voilà ce que je pouvais rajouter. Je pense avoir rapporté fidèlement ce que Jean-Luc LENTIER souhaitait faire passer comme priorité pour sa commune.

Il nous reste à considérer le projet d'Ytrac. Bernadette a la parole.

Mme GINEZ.- Ytrac s'inscrit dans la démarche Petites Villes de Demain à travers 5 fiches-actions, à savoir :

- une fiche-action qui concerne la création d'un espace multi-activités intergénérationnel ;
- une fiche-action qui porte sur la création d'une nouvelle médiathèque ;
- une fiche-action qui envisage l'aménagement de la forêt de Branviel avec un objectif d'aménagement récréatif ;
- une fiche-action qui porte sur la création de chemins piétonniers ;
- une fiche-action qui porte sur l'isolation thermique de bâtiments communaux, notamment les bâtiments scolaires et notre dojo.

Nos projections portent sur des projets qui sont soit déjà engagés ou prêts à l'être, et sur d'autres qui sont mis en perspectives et qui ont pour but d'apporter une réponse à trois enjeux :

- Le premier concerne la dynamisation du cœur de bourg qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements et d'installations de services. L'objectif, à travers le programme Petites Villes de Demain, c'est de valoriser la relocalisation de notre médiathèque dans la petite maison aux volets verts qui se trouve juste à côté de la mairie, qui nous permettra de doubler la surface d'accueil et de pouvoir organiser et proposer une offre culturelle plus diversifiée, construire du lien social entre les différentes centralités de la commune puisque notre particularité c'est d'avoir trois pôles distants les uns des autres en matière d'urbanisation avec le Bex, Espinat et le bourg d'Ytrac.

Le deuxième projet emblématique et le plus conséquent, c'est la réalisation d'une salle multi-activités que vous voyez à côté de la médiathèque. C'est un projet important puisque c'est un projet de près de 5 M€ quand nous serons arrivés à tout boucler, qui a pour vocation de consolider l'offre en équipements et de venir en substitution de salles associatives en particulier qui sont vieillissantes, d'augmenter l'offre culturelle et événementielle sur le territoire, d'offrir un espace de rencontres intergénérationnel à rayonnement intercommunal et d'accueillir des manifestations culturelles ou autres portées par la Commune, l'Intercommunalité, voire à une échelle plus importante.

Par rapport à cette salle, et dans le cadre de Petites Villes de Demain, nous bénéficions d'un accompagnement à travers une étude du cabinet SET qui doit nous permettre de définir un modèle de fonctionnement. C'est un travail qui permet d'associer l'ensemble des utilisateurs, à la fois associatifs, de niveau communal ou intercommunal, des acteurs institutionnels, afin d'essayer de voir comment nous pouvons être le plus pertinent possible dans ce modèle de fonctionnement pour répondre aux différents besoins.

Voilà sur ce premier enjeu.

- Le deuxième enjeu porte sur les mobilités. Reprenant notre particularité de trois pôles, nous avons souhaité pouvoir créer des déplacements doux qui permettent aux habitants de pouvoir se déplacer avec en particulier un lien de voie piétonne qui permettrait de rapprocher Espinat du bourg et le Bex du bourg. C'est un peu ambitieux, mais nous avons déjà amorcé ce lien sur le secteur d'Espinat avec des contraintes foncières qui ne nous ont pas permis d'aller sur une notion de voie verte qui aurait permis d'associer d'autres modes de déplacement, mais en tout cas, ce sont des déplacements piétonniers qui seront facilités, sécurisés, et qui correspondent aussi aujourd'hui à des fréquentations importantes d'habitants qui choisissent de marcher. Celles-ci sont donc réalisées.

Le deuxième axe pour 2024, c'est de pouvoir réaliser une liaison sur le secteur du Bex qui nous permettrait de partir du carrefour de Plantade pour ceux qui le situent et de rejoindre, à travers l'avenue Louison Bobet, le carrefour de la Poudrière qui se rapproche de la zone commerciale.

La troisième projection que nous avons, c'est de pouvoir relier le bourg vers la forêt de Branviel avec, là aussi, cet aménagement qui pourra être peut-être un peu plus ambitieux sur les usages puisque nous avons sur ce secteur davantage de possibilités foncières. C'est un projet qui est envisagé sur l'année 2024-2025.

- Le troisième enjeu, c'est la valorisation du patrimoine naturel à travers la forêt de Branviel. Nous avons eu l'opportunité de pouvoir acquérir deux hectares boisés qui font transition avec l'espace aménagé, notamment le Chemin de Poésie et un certain nombre d'équipements réalisés par la CABA.

L'objectif, c'est de pouvoir travailler sur un projet d'aménagement qui prenne une dimension participative et puisse associer les habitants dans ce qu'ils souhaiteraient voir de cet espace boisé pour pouvoir l'habiter en tant qu'habitants d'Ytrac et bien au-delà puisque nous couvrons, en termes d'attractivité, des fréquentations qui s'étendent sur le bassin aurillacois. Là, sont présentées à l'écran des photos qui illustrent les points forts de ce patrimoine forestier. La première étape sera une gestion forestière qui, nous l'espérons, pourra valoriser aussi un mode de gestion de la forêt qui pourrait s'appuyer sur un débardage avec des chevaux.

Voilà un petit peu nos enjeux immédiats et futurs pour remplir cette volonté d'attractivité du territoire communal à l'échelle du bassin Ouest Agglomération.

Je m'associe bien évidemment aux propos portés par Christian pour remercier les services de la CABA, en l'occurrence Nathalie et Marie, pour leur soutien pour rentrer dans une démarche qui, au début, nous a paru effectivement un peu complexe. Nous l'avons progressivement approprié et le départ de Stéphanie nous a demandé de mettre un peu plus le pied à l'étrier pour pouvoir produire nos fiches-actions ; c'est à la fois un mal pour un bien puisque, pour ma part, je pense que cela a été un moyen de vraiment rentrer dans cette démarche. Donc merci à tous.

M. POULHES.- Merci, Bernadette. Merci à tous. Il me reste une slide à vous présenter. Je l'ai évoquée. Ce schéma qui vous est présenté à l'écran, ce ne sont pas des voies douces, c'est le schéma du mécanisme de gouvernance.

Nous aurons, pour ce qui nous concerne, un Comité de Projet PVD qui devra se réunir une fois par an, et un Comité PVD qui se réunira une fois par semaine, au cours desquels il y aura des échanges. Ils devront être en relation bien entendu avec les instances délibérantes de la CABA et de nos communes, mais aussi avec un Comité de Cohérence entre les deux programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain ; lequel devra se tenir une fois par an, mais cela c'est la spécificité de notre territoire qui fait cohabiter les deux dispositifs simultanément. Nous aurons donc le plaisir de nous retrouver et d'échanger sur la progression des objectifs de chacun. Nous pourrions sans doute vous tenir informés de la progression des réalisations.

Y a-t-il des questions ou des prises de parole ?

M. RODIER.- J'aurai une petite observation à faire, Christian. Je crains que nous n'arrivions pas à suivre le rythme du Comité PVD une fois par semaine. Je crois que c'est par semestre.

M. POULHES.- Ma langue à fourché, excusez-moi. C'est par semestre.

Cette présentation vaut lecture de la délibération. Néanmoins, je vais lire le dispositif, sauf s'il y a des prises de parole complémentaires ou des observations auparavant ? Je n'en vois pas.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'affirmer l'engagement de la CABA dans la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » aux côtés des communes lauréates de Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac ;

- d'approuver les termes de la convention ORT dite « chapeau » et de la convention-cadre « Petites Villes de demain », dont les projets sont joints en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions, leurs éventuels avenants et tout document se rapportant à la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » et à réaliser toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à demander toutes subventions pour le cofinancement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » sur la durée du programme.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 53 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur la candidature du territoire de la CABA à la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». C'est Magali MAUREL qui nous présente ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 54 : TOURISME – CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE LA CABA À LA LABELLISATION « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Rapporteur : Mme Magali MAUREL

(Présentation d'un document sur écran)

Mme MAUREL.- Je vais m'appuyer également sur une présentation qui va être projetée à l'écran. Dans la délibération que nous allons voir, il y a deux parties :

- une partie sur le lancement de la démarche qui a pour but d'officialiser la délibération et de pouvoir la transmettre à la DRAC, qui est une obligation dans le processus de candidature à ce label ;
- et puis une deuxième partie qui concerne l'inventaire participatif du patrimoine que nous avons lancé sur ce dispositif dans le cadre du diagnostic.

Je vais essayer de faire une présentation rapide. Je vais d'abord rappeler les enjeux de cette labellisation.

Cette démarche, c'est d'abord une approche élargie et transversale du patrimoine.

Le label répond aux objectifs principaux qui sont portés sur la slide, à savoir :

- l'enrichissement des connaissances. Il faut que nous prouvions notre démarche active dans ce domaine ;
- la promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie. Il y a évidemment une notion aussi de conservation du patrimoine ;
- la mise en place de dispositifs architecturaux, urbains et paysagers.

Les avantages du label sont les suivants :

- une visibilité que le label offre ;
- le conseil, l'appui et l'expertise de la DRAC. Nous bénéficions d'une interlocutrice privilégiée en la personne de Dorothee LANNON de la DRAC qui est correspondante sur les villes « Label Pays d'art et d'histoire », et qui, sinon, est en charge globalement de la conservation du patrimoine ;
- le fait d'appartenir au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire, dans lequel il y a des échanges a priori très riches ;
- le soutien financier du Ministère de la Culture puisque, à partir du moment où nous sommes labellisés, nous sommes appuyés dans l'élaboration des actions de valorisation.

Les engagements, quels sont-ils ? Il est prévu les éléments suivants :

- D'abord, le recrutement d'un personnel qualifié. Là, nous avons mis les choses qui sont obligatoires, obligatoires pas forcément dès la labellisation. Ce sont des choses qui se font à long terme.
- Vous avez peut-être connaissance d'un certain nombre de Pays d'Art et d'Histoire. Nous prendrons le CIAP qui est présent sur notre département, qui est celui de Saint-Flour, en sachant que le CIAP est le deuxième élément obligatoire. Saint-Flour a déjà eu un renouvellement de son label. Le label, c'est sur dix ans. Ils viennent seulement d'ouvrir leur CIAP après ce renouvellement du label. C'est pour vous montrer que tout ne se fait pas d'un seul coup ; ce sont vraiment des démarches de longue haleine.
- L'élaboration d'un programme de médiation. Il s'agit vraiment de sensibiliser autant les habitants que les visiteurs avec une attention vraiment portée sur les jeunes publics qui doivent bénéficier d'actions spécifiques. Et puis, c'est aussi la production d'outils et de publications pour une meilleure compréhension des axes qui sont valorisés.

La procédure de candidature « Pays d'Art et d'Histoire », elle commence avec un courrier à la DRAC, auquel nous devons joindre une délibération. C'est celle que nous vous présentons ce jour.

Ensuite, l'étape suivante, c'est l'élaboration d'une fiche périmètre. Là, nous justifions les contours. Pour nous, le contour géographique, ce sont évidemment les 25 communes de la CABA, mais il y a un certain nombre d'éléments à préciser pour expliquer les critères de cohérence. C'est une première étape.

Après, il est prévu le mémoire qui va présenter l'identité culturelle du territoire, ses patrimoines, les projets qui sont mis en œuvre.

Ensuite, il y a le dossier de candidature. Là, nous allons beaucoup plus dans le détail. Il s'agit de préciser le projet culturel et ses modalités de mise en œuvre.

Enfin, ce dossier, une fois qu'il est rendu, passe en commission et si tout va bien aboutit à une convention de dix ans avec les droits et les devoirs de chacun qui ont été présentés précédemment.

Si on porte le projet en calendrier, on voit les différentes étapes :

- le lancement. Il est important aussi de rappeler que, précédemment, il y avait eu une délibération pour demander aux Fonds Leader un appui sur le poste de Chargé de Mission « Valorisation du Patrimoine ». Rémi DALLIBERT qui a rejoint la CABA en novembre 2022, a travaillé non seulement sur le label « Pays d'art et d'histoire », mais a aussi étudié toutes les possibilités, tous les types de label qui pouvaient exister et tous les types de valorisation. Cela nous a confortés dans notre démarche. Nous avons travaillé, depuis, sur la gouvernance et la méthodologie pour aboutir sur le développement d'un outil participatif ; nous y reviendrons, je vous le présenterai tout à l'heure. Nous sommes bien, à cette étape-là, avec l'envoi du courrier d'engagement à la DRAC, sachant que dans les réalisations – c'est porté à votre connaissance – il y a aussi, dans le cadre de cette étape, la création de la page Web et les premières actions de communication. A chaque étape, nous retrouvons les éléments que je vous ai indiqués, en l'occurrence les documents qui seront à fournir à la DRAC ;
- ensuite, le diagnostic. La phase diagnostic va courir jusqu'à janvier 2024. Le diagnostic, il ne sera pas forcément arrêté ; c'est quelque chose qui vit longtemps ;
- mais, à partir de là, nous passerons sur une phase où nous commencerons à aller vers les orientations stratégiques. Dans le cadre de ces orientations stratégiques, nous avons notre premier Comité de Pilotage aujourd'hui, au cours duquel nous avons validé le fait qu'il y aurait des actions de concertation avec un certain nombre d'acteurs et d'opérateurs dans le secteur du patrimoine et de la culture pour contribuer à ces éléments ;
- le plan d'actions. Jusqu'à janvier 2025, nous construirons le plan d'actions ;
- ensuite, sur l'année 2025 et peut-être même un peu sur 2026, l'idée est de finaliser le dossier de candidature pour qu'il soit ensuite examiné par la commission nationale « Pays d'Art et d'Histoire ».

Sur la gouvernance du projet, il est prévu :

* un Comité de Pilotage dans lequel nous retrouvons :

- la Vice-Présidente en charge de la Culture/Tourisme de la CABA ;
- la Vice-Présidente en charge des Équipements Touristiques de la CABA ;
- 1 élu titulaire et 1 suppléant par sous-bassin et pour Aurillac. Titulaires et suppléants peuvent siéger simultanément dans l'instance.

* un Comité Technique, où nous trouvons :

- un certain nombre de services de la CABA (Urbanisme, Développement Territorial, Médiathèque, DSI, Communication) ;
- les musées du territoire ;
- des membres du groupe « expertise et ressources » qui peuvent être sollicités en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Au sein du Comité Technique, dans l'équipe Projet, il y a :

- la DGA de la CABA,
- le service Tourisme de la CABA,
- la Direction Culture d'Aurillac,
- l'Office de Tourisme,
- Rémi DALLIBERT, Chargé de Mission en charge de la Valorisation du Patrimoine.

Nous avons cité – mais évidemment ce n'est pas exhaustif – les expertises et les ressources qui peuvent être sollicitées et qui sont sollicitées, qui ont des échanges avec Rémi DALLIBERT et qui peuvent intervenir autant que de besoin auprès du Comité Technique et aussi au Comité de Pilotage si besoin. Ce sont ces mêmes expertises et ressources que nous souhaitons mobiliser sur la phase de définition des axes de valorisation et également tout au long du projet.

Voilà ce que je pouvais préciser pour cette partie-là. Je ne sais pas si, là, il y a déjà des questions ? S'il n'y en a pas, je continue la présentation.

Sur l'inventaire participatif du patrimoine, les Communes ont été destinataires des éléments qui ont été livrés à la presse fin mai. Les objectifs de cet inventaire participatif du patrimoine sont les suivants :

- Constituer une base de données patrimoniales avec des fiches descriptives classées selon les typologies de patrimoine.
- Géo-référencer, géo-localiser les éléments patrimoniaux. Cela permet d'avoir une cartographie de ces éléments et éventuellement de repérer les zones blanches. A ce jour, nous sommes en construction et nous sommes un mois après le lancement, ce travail est donc en cours. Je reviendrai là-dessus et je donnerai quelques chiffres sur les fiches.
- Favoriser une démarche participative. Tout le monde peut contribuer à la démarche, des particuliers, les collectivités, des associations, des sociétés scientifiques. Tous ceux qui le souhaitent peuvent y participer. Evidemment, notre Chargé de Valorisation remplit un certain nombre de fiches.
- Valoriser, à travers cet outil, déjà ce qui est réalisé et donner à voir un certain nombre d'éléments du patrimoine. Cela permet aussi, sur cette démarche de longue haleine, de montrer comment le projet avance.

La finalité de l'inventaire, c'est de contribuer à la rédaction des différentes pièces dont nous avons besoin pour notre candidature.

Sur la slide qui s'affiche à l'écran, nous voyons à quoi ressemble en partie le site.

Il y a une page qui a été dédiée sur le site de la CABA « Pays d'Art et d'Histoire ». Vous retrouverez le lien vers cet outil participatif pour comprendre le fonctionnement assez simplement. Tout le monde peut saisir une fiche, géo-localiser l'élément de patrimoine que la personne a souhaité mettre en valeur. La fiche n'est pas publiée immédiatement ; elle est

soumise ensuite à validation des données par les services de la CABA et particulièrement par Rémi DALLIBERT qui peut éventuellement avoir besoin d'aller consulter les ressources pour vérifier si les informations indiquées sont justes.

Aujourd'hui, un mois après le lancement de la plate-forme, nous avons un peu plus de 150 points qui sont en ligne, donc 150 fiches qui sont disponibles avec photos, géo-localisation et description.

260 fiches sont en instance.

Donc, au total, cela fait 410 points qui sont déjà en cours de définition.

Pour l'instant, sur les 150 fiches qui sont en ligne, ce sont 10 % de ces fiches à peu près qui ont été renseignés par des structures autres que la CABA.

Il y a eu évidemment une communication sur cet inventaire. Il y aura des piqûres de rappel assez régulières pour inciter à y participer. Toutes les communes peuvent aussi se saisir de l'outil et aller renseigner un certain nombre de données qu'elles ont. Rémi DALLIBERT est également disponible si vous avez des éléments que vous souhaitez lui transmettre. Il a été décidé aujourd'hui en Comité de Pilotage qu'il y aurait des présentations en réunions de sous-bassin sur le dispositif pour encourager l'utilisation de la carte interactive.

Avez-vous des questions ? Non.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une délibération.

Mme MAUREL.- Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le lancement par la CABA de la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » sur l'ensemble du territoire communautaire ;

- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à adresser un courrier d'engagement en ce sens à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la Région AURA ;

- d'approuver le règlement de participation à l'inventaire participatif du patrimoine qui est joint en annexe à la délibération ;

- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à signer tout document relatif à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Magali. Y a-t-il des questions ? Non. Pas d'observations. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.

Ensuite, nous avons le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. C'est Gérard PRADAL qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 55 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2022

Rapporteur : M. Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Nous allons vous faire une synthèse parce que le rapport complet fait 141 pages. Je ne sais pas si nous pouvons nous permettre de le parcourir en entier ce soir, mais vous aurez tout le loisir de le faire dans vos communes puisqu'il vous sera transmis pour en prendre acte, comme chaque année, au niveau des conseils municipaux des 25 communes de la CABA.

Les deux photos que vous voyez à l'écran, ce sont les photos de deux chantiers emblématiques sur le cycle de l'eau : le chantier de Coissy 2 et le chantier de Souleyrie, vous l'avez reconnu. Sachant que le chantier de Coissy est terminé.

Au niveau du Service de l'Eau et de l'Assainissement, il y a un Bureau d'Études qui se compose de 7 agents :

- un responsable en charge de définir les besoins et de coordonner les équipes et les projets ;
- Trois techniciens/projeteurs qui gèrent la partie « Études/Projets » ;
- Un agent est chargé de la modélisation du réseau d'eau potable, du schéma directeur et d'un modèle numérique du réseau d'assainissement de l'Agglomération de Souleyrie ;
- Deux agents composent le SPANC ;

De plus, pour le Bureau d'Études, un agent de la cellule SIG du Pôle Travaux assure, pour environ 70 % de son temps de travail, la partie urbanisme concernant les avis techniques relatifs à la compétence eau, assainissement et pluvial. Vous savez que chaque permis de construire doit être accompagné de l'avis de la CABA.

Les missions du Bureau d'Études se répartissent en quatre grands secteurs :

- Projets VRD, eau et assainissement
- Modélisation du réseau d'AEP, assainissement et suivi du Schéma Directeur d'Assainissement et Eau Potable
- Urbanisme
- SPANC.

Les projets VRD Eau et assainissement

Les différents types d'études sont les suivants :

- Les compétences Eau et Assainissement,
- Études sur réseaux et ouvrages,
- Projets de réhabilitation, extension, inter-connexions, déplacements, servitudes.

En ce qui concerne les projets VRD Eau et assainissement, 20 études ont été réalisées sur 11 communes différentes, dont :

- * 2 études suivies d'un marché en appel d'offres avec convention de maîtrise d'ouvrage unique (Aurillac et Marmanhac) ;
- * 1 étude avec un marché en appel d'offres avec groupement de commandes (Aurillac) ;
- * 2 études suivies d'un marché en appel d'offres classique ;
- * 8 études suivies d'un marché de type accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC) ;
- * 3 études suivies de bons de commande directs à diverses entreprises ;
- * 2 études de faisabilité ;
- * 2 autres études qui correspondent à des travaux faits en régie.

S'agissant des travaux, 22 chantiers ont été suivis, en complément des contrôleurs en charge des travaux, qui ont représenté 1,7 M€ de travaux, dont :

- * 13 chantiers via l'accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC),
- * 5 chantiers avec marché suite à appel d'offres,
- * 3 chantiers avec bons de commande directs à diverses entreprises,
- * 1 chantier avec travaux en régie.

La modélisation et les autres études annexes

Les projets en lien avec la mise en œuvre du Schéma Directeur (SDAEP) ont porté sur les opérations suivantes :

- La réhabilitation et la sécurisation de la Chambre de Clavières + la reprise de la traverse en rivière DN 600, plaine de Velzic, qui était au stade de l'étude en 2022 ;

- La réhabilitation du réservoir de Coissy (étanchéité, génie civil, équipement hydraulique) ; cela a été fait ;
- L'étude Protection et autorisation des ressources en eau potable sur 41 captages répartis sur 14 communes sur la période 2018-2023 : avancement à 40 %, négociations avec les communes et les acteurs, préalables à l'enquête publique
- La réhabilitation distribution en diamètre 500 au niveau du Roc Castanet. C'est une étude à venir. Sachant que la chambre de Roc Castanet a été réhabilitée ;
- Mise hors service du réservoir de Cueilhes à Jussac. C'est une étude à venir.

Au niveau de la modélisation du réseau AEP, il y a eu :

- la mise à jour (abonnés et réseaux) du modèle numérique AEP représentant le fonctionnement du Grand Réseau (UDIs de Coissy et de Roc Castanet) ;
- la simulation de l'impact des besoins futurs sur le réseau et la validation des dimensionnements du réseau pour les projets futurs (Défense Extérieure Contre l'Incendie, PA, études du Bureau d'Études, sollicitations du CTC) 11 dossiers étudiés.

En ce qui concerne la modélisation du réseau d'assainissement de l'Agglomération de Souleyrie, il y a eu, sur 2022, l'estimation de la mise en charge du collecteur des eaux d'Aurillac vers la station de Souleyrie.

Pour ce qui concerne les missions complémentaires, il faut indiquer la réalisation, en complément des projeteurs, d'études avec le montage des dossiers techniques, l'analyse des offres suite au DCE et le suivi de chantier.

Le prix total de l'eau

Pour l'ensemble des Communes de la CABA, s'agissant du prix global de l'eau potable + assainissement pour l'année 2022, pour un branchement de diamètre de 15 mm et une consommation de référence de 120 m³, nous arrivons à un prix du mètre cube d'eau non assaini à 2,32 €, soit 2,2 % d'augmentation, et avec l'assainissement à 4,84 €, soit 2,76 % d'augmentation.

L'abonnement annuel s'est établi à 58 € pour l'eau potable et à 30,50 € pour l'assainissement. Ceux qui ont les deux, cela fait un abonnement de 88,50 € par an.

Vous avez ensuite le prix pour l'eau au m³ et le prix pour l'assainissement au m³.

Vous avez aussi les différentes taxes de l'Agence de l'eau.

Je ne sais pas si ce prix de l'eau vous amène des questions. S'il n'y en a pas, je continue la présentation.

Les ressources en eau sollicitées

S'agissant du volume total produit par les pompages, vous avez les volumes sur les 4 dernières années.

En 2022, le volume total produit par les pompages a été de 1 555 829 m³ d'eau. L'eau pompée provient du puits de Velzic et du puits de la Prade à Arpajon, mais essentiellement du puits de Velzic au niveau de la nappe de la Jordanne pour 906 085 m³.

Le volume total produit par les sources s'est établi à 2 784 296 m³.

Nous avons eu un volume total annuel prélevé de 3 940 125 m³. C'est un volume qui est en légère diminution sur les dernières années.

L'année 2022 peut se caractériser ainsi :

- Année avec un étiage marqué sur une longue période (prise d'arrêtés de restriction des usages de l'eau du 18 juillet au 2 novembre) ;
- Baisse des volumes prélevés (- 3 % par rapport à 2021) ;
- Augmentation des volumes consommés (+ 2 % par rapport à 2021).

Le tableau qui s'affiche à l'écran détaille par commune les volumes mis en distribution, les volumes consommés et le rendement en 2022. Vous retrouvez sur ce tableau chaque commune.

En 2022, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global est de 80 %. Ce rendement est en hausse par rapport à 2021 (77 %). Cette hausse est liée à la réduction des volumes de fuites.

Le taux de conformité bactériologique

Dans l'ensemble, sur tout le territoire de l'Agglomération, c'est très bien. Nous avons un taux de conformité bactériologique à 97 %. Lorsque les communes sont schématisées en bleu foncé, cela signifie que c'est parfait. Vous avez ensuite quelques communes (en bleu clair) où le taux de conformité est un peu moins bon.

Le taux de conformité physico-chimique est de 100 %.

Au niveau des activités de la cellule production – traitement, on peut indiquer :

- le suivi de la ressource : plus de 80 sites de production (captages, puits, forages). On peut se rendre compte que nous avons vraiment un nombre important de sites.
- l'entretien des réservoirs : 120 réservoirs de stockage à nettoyer annuellement d'un volume de quelques m³ à 4 000 m³ ; ce qui est le cas de Coissy.
- le suivi de la qualité de l'eau : 267 analyses mandatées par l'ARS ; 1 399 tests réalisés en autocontrôle en 2022. Cela prouve vraiment que la qualité de l'eau est suivie que ce soit par l'ARS ou par nos tests d'autocontrôle.
- 143 sites d'exploitation à entretenir, à moderniser et à optimiser.

Dans l'activité de la cellule exploitation, sont réalisées les opérations suivantes :

- la connaissance, l'entretien et la modernisation des réseaux (régularisation, sectorisation) : 877 km de réseau de distribution sur la CABA.
- Sur 2022, 195 ventouses ont été vérifiées et 20 réducteurs de pression entretenus.
- au niveau de l'amélioration des rendements, il a été procédé à la recherche des fuites : 107 fuites ont été détectées et réparées en 2022.
- l'appui aux équipes travaux.

Pour ce qui concerne l'activité de la cellule Branchements, il faut indiquer les opérations suivantes :

- la relève des 23 000 compteurs abonnés (double relève).
- le service à l'utilisateur : 4 664 interventions.
- le renouvellement du parc compteurs : 1 513 compteurs posés en 2022.
- la fin du déploiement de la radiorelève : près de 100 % du parc est équipé à ce jour.
- les fuites avant compteur : 213 fuites ont été signalées ou traitées en 2022.

Cette diapositive vous montre des vues du chantier de réhabilitation des réservoirs de Coissy, dont vous entendez parler depuis quelques mois. Vous avez des vues avant et des vues après la réhabilitation des réservoirs.

LE SECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les réseaux se caractérisent ainsi :

- * Réseaux en séparatif (79%) et unitaires (21 %) ;
- * 505 km de réseaux ;
- * Les déversoirs d'orages : 73 sur le territoire dont 56 % sur Souleyrie et 12 % sur Jussac-Bourg ;
- * 7 déversoirs d'orages autosurveillés sur le système de Souleyrie ;
- * 47 postes de relèvement, dont 45 % sur l'agglomération de Souleyrie.

Les résultats d'exploitation en quelques chiffres pour le pôle réseaux :

- * 45,5 km de réseaux curés pour 189 tonnes de matières de curage extraites, soit 9,4 % du linéaire ;
- * 92 interventions suite à des plaintes d'usagers (obturations réseaux/branchements, odeurs, tampons bruyants, évacuations, etc...) ;
- * campagnes de dératisation ;
- * 258 interventions d'entretien (préventif et curatif) sur les postes de relèvement ;
- * 1 170 heures d'interventions (hors Souleyrie) sur les STEP, principalement pour le soutirage des boues ;
- * 235 contrôles de raccordement, dont 19 ont été non conformes ;
- * 88 interventions environ pour les autres services (aire des gens du voyage, TDMA, nettoyage de bouches à clef, regards de compteur, etc...).

L'exploitation en quelques chiffres du pôle STEP :

- * Près de 3 000 heures d'exploitation hors station de Souleyrie,
- * Les boues de toutes les stations (885 tonnes de MS) sont traitées :
 - par l'incinérateur de Souleyrie,
 - par compostage pour les stations de Jussac, Marmanhac, Vercuère, Naucelles et Espinat,
- * 100 % des boues traitées de façon conforme à la réglementation ;
- * Le déploiement de la télégestion est terminé avec 44 des postes de relèvement télégérés et 15 des stations télégérées ;
- * 13 184 m³ de matières de vidange traitées en 2022 à Souleyrie (+ 5,7 % par rapport à 2021) ayant pour origine :
 - 72 % issues de l'entreprise Lallemand,
 - 20 % d'assainissements non collectifs des communes de la CABA,
 - 8 % d'assainissements non collectifs hors territoire CABA.

La carte qui s'affiche à l'écran présente la conformité de stations d'épuration.

Trois des six stations non conformes en 2021 sont chroniquement non conformes : Mandailles Benech et Mandailles Saint-Julien et Mandailles Bourg.

Les 2 stations non conformes en 2022 sont :

- la station de Mandailles Saint-Julien chroniquement non conforme,
- la station de Teissières-de-Cornet (travaux de curage du filtre réalisés début 2023).

Il s'agit de petites stations avec procédés rustiques sans réglage possible sur ces deux stations.

Là, vous avez deux vues de la station de Souleyrie : une vue avant les travaux et une vue après la réhabilitation.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Au niveau de la GEMAPI, nous, nous sommes principalement concernés par Cère Amont qui comprend toute la vallée. Sur la GEMAPI, nous avons Armand DELAMAIDE et Thomas HERY qui travaillent à la fois sur la CABA, Cère et Goul et la Châtaigneraie Cantalienne. D'un autre côté, nous sommes concernés par le secteur de la Maronne, vers Saint-Cernin. Il y a aussi une étude de gouvernance sur la Truyère qui concerne deux communes : Labrousse et Vezels-Roussy. Mais le secteur qui nous concerne essentiellement, c'est Cère Amont.

Dans les principales étapes de l'année 2022, au niveau du service GEMAPI, il y a eu le Contrat de Progrès Territorial dont nous vous avons parlé, avec :

- la finalisation et la validation de l'état des lieux avec :
 - * un Comité Technique élargi,
 - * 4 groupes de travail (quantité, qualité, biodiversité, usages),
 - * 70 acteurs impliqués dans cette concertation.

- la rédaction de fiches-actions :

* 97 fiches-actions ;

* une présentation et validation en COPIL + réunions en EPCI dont commission Eau CABA du 30 novembre 2022 ;

* un budget prévisionnel de 33 M€, dont 15 M€ d'aides minimum de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Dans les principales étapes de l'année 2022 au niveau de la GEMAPI, des assistances techniques ont été proposées :

- le guide du riverain (pilotage avec le CD 15) : contribution à la rédaction, crédits photos ;

- le Plan de Prévention Multirisques de Vic-sur-Cère : participation au COPIL, renseignements de terrain pour le Bureau d'Études ;

- le Plan Climat Air Énergie Territorial (SCoT BACC) : rédaction du volet « eau », cohérence avec la GEMAPI et le Contrat Territorial ;

- la vidange « sanitaire » du bassin d'orage de l'Escudillier qui était pollué.

Sur 2022, le service de la GEMAPI a suivi le problème de la sécheresse en indiquant des taux d'alerte.

J'ai résumé synthétiquement et rapidement ce service de l'eau.

Comme je vous l'ai dit, vous allez devoir présenter dans vos conseils municipaux ce rapport qui est très complet et très bien fait, qui comprend 141 pages.

J'en profite pour remercier tous les agents du Service du Grand Cycle de l'Eau qui font un travail remarquable, à la fois les Cadres dirigeants et les agents qui interviennent sur le terrain. Merci à eux parce que le Service de l'Eau, c'est quand même l'un des plus gros services de la CABA et qui fonctionne très bien, malgré les critiques que nous pouvons entendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gérard. Il est vrai que c'est un rapport qui est fastidieux si on le lit en entier. Mais vous aurez le plaisir de le développer devant vos conseils municipaux. C'est un sujet sensible et qui est très important. Heureusement que le travail est bien fait parce que je pense que certains EPCI ou certaines communes qui n'ont pas fait ce travail vont avoir des dépenses très fortes pour réaliser leurs investissements.

Je m'associe aux remerciements qu'a exprimés Gérard. Je te remercie aussi, Gérard, de suivre ce dossier qui est très complexe et qui nécessite beaucoup d'investissement pour le Vice-Président.

M. PRADAL.- Je dois dire que c'est intéressant. Et puis, c'est vraiment le service qui est le quotidien de tous les habitants de la CABA. Toute la journée, on tourne le robinet d'eau, et le service est vraiment là. Je ne dis pas que la Médiathèque ce n'est pas important, je ne dis pas que le Centre Aquatique ce n'est pas important, mais le service de l'eau l'est vraiment parce que, si au bout de dix minutes, vous n'avez plus d'eau au robinet, c'est l'alerte générale...

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait, Gérard, tu as raison. C'est un sujet où, s'il y avait un problème, nous serions vraiment très, très embêtés, tous, les uns et les autres. Donc merci aux services qui veillent à ce que l'eau soit de qualité. Il y a eu des expériences récentes dans certaines communes qui font que nous pouvons nous féliciter de la qualité des prestations de l'eau sur le territoire de la CABA.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Non.

M. PRADAL.- Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, le Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement a été présenté au Conseil Communautaire.

Ce document, au sein duquel sont développées dans leurs dimensions techniques, administratives et financières, les différentes activités portées par la Collectivité en ce domaine a été illustré en séance par une projection que je vous ai commentée.

Après que l'assemblée délibérante ait pris acte de cette communication, ce rapport doit être adressé à l'ensemble des maires des Communes membres de l'Agglomération, à charge pour eux d'en exposer la teneur devant leur Conseil Municipal, ce avant le 31 décembre 2023, puis de le mettre à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la séance dudit Conseil.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022, tel qu'il a été joint en annexe à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gérard. Nous prenons donc acte de ce rapport.
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 55.

Nous passons au rapport suivant qui est tout aussi important. C'est Stéphane FRÉCHOU qui va le présenter. Il s'agit du rapport sur le Service public de la collecte et d'élimination des déchets ménagers.

DÉLIBÉRATION N° 56 : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – ANNÉE 2022

Rapporteur : M. Stéphane FRÉCHOU

(Présentation de documents sur écran)

M. FRÉCHOU.- Je vais essayer d'être très synthétique. Il est à la charge de chaque Maire de présenter ce rapport dans vos conseils municipaux. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire cela.

Je vais simplement indiquer les grands enseignements de l'année 2022.

C'est une année de retour à des indicateurs à peu près normaux après la période du Covid qui avait généré, notamment en 2020, un accroissement des volumes d'OM partout en France parce que tout le monde avait à ce moment-là nettoyé ses caves et ses greniers. Nous sommes donc revenus, en 2022, sur des volumes classiques, que nous connaissions à peu près en 2018 ou 2019.

Pour notre territoire, sur 2022, nous avons collecté environ 11 500 tonnes de déchets pour la CABA, 13 000 tonnes avec Cère et Goul et Carladès. Nous sommes retombés sur une activité normale.

Je vais remercier les services parce qu'ils ont basculé en mode « projet » réellement. Nous l'avons vu tout à l'heure sur la délibération concernant l'abandon des bacs. Sachez qu'aujourd'hui, nous avons encore plus de 7 000 bacs sur toute l'agglomération à remplacer peu à peu par des PAV. C'est donc un gros travail qui se profile devant nous.

Par rapport aux indicateurs concernant les OMR, il ne faut pas se féliciter de la baisse puisque nous sommes revenus sur les taux d'avant Covid. Par contre, ce que nous pouvons noter sur l'année 2022, c'est une augmentation des volumes de tri. Nous remercions donc aussi les services de communication de la CABA qui ont fait un travail assez important dès le Salon de l'Habitat – rappelez-vous – qui fait que nous avons pu collecter plus de 150 tonnes de plus de tri. Quand je dis « 150 tonnes », cela peut paraître peu en poids, mais ce que nous ramassons cela ne pèse rien, nous transportons du vent. Ce sont donc vraiment beaucoup de camions supplémentaires qui sont allés sur les tris. Il va falloir poursuivre les efforts. Mais cet indicateur-là, je le prends comme un bon indicateur.

Nous avons par ailleurs les indicateurs de la déchetterie qui sont à peu près classiques aussi avec une augmentation de la collecte des mobiliers et une baisse en conséquence des encombrants. Ce sont donc plus de matériaux qui partent vers les filières de recyclage et c'est plutôt bon signe.

Nous avons une baisse – mais cela, c'est lié à la sécheresse – de la collecte de tout ce qui est déchet vert, qui est conjoncturelle, et pour laquelle le résultat est totalement indépendant de notre action.

Voilà grosso modo l'activité 2022. Vous avez les détails dans le rapport. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. Mais retenez en tout cas que la trajectoire est bonne concernant la collecte du tri sélectif, et c'est confirmé sur les indicateurs du premier semestre 2023. L'accroissement de la collecte du tri se poursuit ; ce qui nécessite aussi le projet que nous vous avons présenté en préalable de refonte des tournées parce qu'il faut collecter davantage d'un côté et retracer les tournées pour que cela ne déborde pas trop dans un contexte que vous connaissez de pénurie de personnel et de difficultés à recruter des chauffeurs grutiers. Nous restons dans un contexte RH tendu.

Merci aux services. Et puis, je vous dis à l'année prochaine pour le rapport suivant. Vous avez toutes les données dans le rapport. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions s'il y en a.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes de renseignements ou d'explications sur ce rapport ? Non. Là aussi, nous devons prendre acte du rapport. Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 56.

Sébastien PRAT présente la délibération suivante qui porte sur une convention de partenariat entre la CABA et l'AFAPCA.

DÉLIBÉRATION N° 57 : TRANSPORTS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CABA ET L'AFAPCA

Rapporteur : M. Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci, Président. L'AFAPCA, Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et pour l'emploi, est une association Loi 1901 qui œuvre sur le territoire du Cantal pour accompagner les publics en fragilité en démarche d'insertion professionnelle. Elle intervient notamment, ce qui explique cette convention de partenariat, sur le volet « Mobilités solidaires et inclusives ».

La CABA travaille déjà avec l'AFAPCA, notamment sur le Challenge Mobilités. Il est proposé, au regard de cette convention, d'étendre nos actions de collaboration avec cette association. Nous pourrions nous appuyer, en complément de ce que nous faisons sur le TPMR et la tarification solidaire, sur les travaux menés par cette association en matière de mobilité.

Il est donc proposé d'apporter un soutien financier annuel, pendant trois ans, à hauteur de 20 000 € par an, à l'AFAPCA.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Sébastien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets donc la délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la dernière délibération qui porte sur le renouvellement de l'adhésion à l'Association Clermont-Ferrand Massif-Central 2028 pour l'année 2023. C'est Magali MAUREL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 58 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLERMONT-FERRAND MASSIF-CENTRAL 2028 POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Mme Magali MAUREL

Mme MAUREL.- Merci, Président. Cette délibération concerne donc le renouvellement de l'adhésion à l'Association Clermont-Ferrand Massif-Central 2028 dans le cadre de la candidature à la Capitale européenne de la Culture.

L'adhésion en tant que telle, c'est simplement un renouvellement d'adhésion. Mais cette délibération donnait l'occasion de faire un point sur le stade où en est la démarche.

Le 3 mars dernier, Clermont-Ferrand a été retenue parmi les 4 finalistes. Précédemment, il y avait 8 villes qui étaient en concurrence. Les finalistes sont Rouen, Montpellier, Bourges et donc Clermont-Ferrand Massif-Central.

Le jury a particulièrement apprécié cette voix portée par cette candidature des territoires de la ruralité dans une compétition qui, jusqu'à présent, était exclusivement urbaine. On se souviendra des villes qui ont accueilli en France la Capitale Européenne de la Culture, que sont Paris, Lille, Marseille. La candidature de Clermont-Ferrand Massif-Central, c'est donc vraiment une candidature atypique de ce fait, qui est porteuse d'un vrai dialogue sur les enjeux d'attractivité, de tourisme et de développement territorial.

Si la candidature de Clermont-Ferrand Massif-Central est retenue au final, ce serait une occasion vraiment unique de mise en lumière de nos territoires et d'un certain nombre des actions que nous portons en matière culturelle, que ce soient de l'événementiel ou des structures et des activités culturelles au quotidien.

Je voulais vous dire que cette délibération, c'est simplement l'adhésion en 2023 à l'Association pour un montant de 2 500 € comme l'an dernier. Par contre, nous nous engageons à examiner la contribution que la CABA pourrait apporter si Clermont-Ferrand est retenue comme Capitale européenne de la Culture, et ce sur l'automne, puisqu'en fait le dossier de candidature définitive va être déposé en septembre par l'équipe qui gère la candidature et les résultats seront annoncés par le jury en décembre 2023. On demande donc aux collectivités qui, jusqu'à présent, étaient des soutiens, de s'engager plus pour voir si elles seront vraiment actrices de cette programmation.

Nous allons donc pouvoir étudier ces éléments puisque nous avons déjà été sollicités. Nous avons rencontré Jules RIMBAUD qui est la personne qui fait le lien avec les collectivités et nous avons un certain nombre d'éléments qui ont été portés à notre connaissance sur les engagements financiers que cela peut représenter et les opportunités que cela peut représenter en matière d'accueil d'un certain nombre de propositions artistiques. Nous allons travailler là-dessus cet été. Nous reviendrons vers le Bureau Communautaire et l'Assemblée Communautaire à l'automne pour voir ce que nous pourrons porter au niveau de notre Collectivité.

Je signalerai simplement que, dans le dialogue et dans les actions qui nourrissent les échanges qui sont nombreux, l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac travaille dans le groupe qui prévoit la dimension touristique en cas d'accueil de cette Capitale européenne. Il faut indiquer que les Musées d'Aurillac ont contribué à une exposition qui a été inaugurée il y a deux jours et qui s'appelle « Collections partagées » dans lesquelles les collections photographiques des Musées d'Aurillac sont présentées à l'Hôtel Fontfreyde, à Clermont-Ferrand et portent déjà en quelque sorte le label « Capitale Européenne de la Culture ».

Par cette délibération, il est proposé :

- de renouveler officiellement le soutien de la Communauté d'Agglomération à la candidature de Clermont-Ferrand Massif-Central au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et de relayer ce soutien sur les supports de communication de la Collectivité ;

- de renouveler l'adhésion de la CABA à l'Association Clermont/Massif-Central 2028 pour l'année 2023 ;
- de contribuer au fonctionnement de cette Association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2023 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- de s'engager à examiner la contribution de la CABA à la préparation et à la mise en œuvre du label en cas de sélection par le jury européen à la fin de l'année 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Magali. La grande décision, ce sera plutôt à l'automne. Il s'agira de savoir, si Clermont est retenue, quel engagement nous prenons puisque ce seront des sommes beaucoup plus élevées qui seront nécessaires.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 58 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Décisions prises depuis le dernier Conseil du 6 avril 2023

Le dernier point, ce sont les décisions prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance précédente. Vous avez la liste des décisions qui ont été prises. Y a-t-il des questions par rapport à ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Non.

Eh bien je vais vous souhaiter une très bonne soirée et de bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

(La séance est levée à 23 h 15)

Le Président,

Pierre MATHONIER



Le Secrétaire de Séance,

Sébastien PRAT

